

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES PATURAGES ET  
D'INSTALLATION DES CULTURES FOURRAGERES.

ANNEE	! Aménagement pâturages		! Installations cult. Fourragères:!		Entretien	
	! Superficie (ha)	! Coût !(25.000Frw/ha	! Superficie (ha)	! Coût !(60.000 Frw/ha)!	! Superficie (ha)	! Coût !(2000 F/ha)
1. 1er semestre (saison 87 A)	! 500	! 12.500.000	! -	! -	! -	! -
2e semestre (saison 87 B)	! -	! -	! 150 !(Trypsacum)	! 9.000.000	! -	! -
2. 3e semestre (saison 88 A)	! 500	! 12.500.000	! -	! -	! 500	! 1.000.000
4e semestre (saison 89 A)	! -	! -	! 60 !(Leucaena)	! 3.500.000	! -	! -
3. 5e semestre (saison 90 A)	! 500	! 12.500.000	! -	! -	! 1000	! 2.000.000
6e semestre (saison 90 B)	! -	! -	! -	! -	! 1060	! 2.120.000
4. 7e semestre (saison 91 A)	! -	! -	! -	! -	! -	! -
TOTAL:	! 1.500	! 37.500.000	! 210	! 12.500.000	! 1.560	! 8.240.000

TOTAL GLOBAL: 37.500.000 + 12.500.000 + 8.240.000 = 58.240.000

- Infrastructures.

La station de Rusumo a comme infrastructures ce qui suit:

- Un bureau (à réfectionner)
- Un magasin (état délabré)
- Un abattoir rural (mauvais état)
- Une chambre froide (sans porte ni compresseur)
- Un bloc silo à grain (inutilisé)
- Un dipping-tank (fissuré)
- Un hangar de sous-produits (en bon état)
- Un abri pour groupe électrogène
- Douze abreuvoirs
- 5 logements du personnel
- Un couloir pour la contention et les traitements
- Un couloir de changement
- Une infirmerie et un orphelinat
- Un kraal de sevrage

La plupart de ces infrastructures sont en mauvais état pour n'avoir jamais été utilisés. Toutefois elles peuvent être réfectionnés si on veut les rendre opérationnelles.

Au 31/12/1986, la valeur de ce patrimoine était estimée à 14.584.906 Frw.

- Effectif du personnel

La gestion de la station est assurée par un Docteur Vétérinaire, agent S/Statut. Il est assisté par un technicien vétérinaire A2.

Le reste de la main-d'oeuvre est composée d'agents contractuels à charge du Projet B.G.M. et d'agents journaliers dont 54 bouviers et sentinelles ainsi que 10 ouvriers permanents.

- Situation financière

Au cours de l'exercice 1986 la station de Rusumo a fait des dépenses de l'ordre de 13.284.323 Frw et des recettes de l'ordre de 4.394.199. Les recettes proviennent de la vente des génisses (1.085.875 Frw) pour la diffusion et des bovins de boucherie (3.098.365 Frw) ainsi que la vente du lait de l'ordre de 21.000 Frw.

Le tableau suivant donne le programme des travaux envisagés jusqu'en 1992

Programme des travaux d'Amélioration des pâturages

ANNEE	TRAVAUX A EFFECTUER				! CULTURES FOURRAGERES		! OBSERVATIONS		
	AMENAGEMENT		! ENTRETIEN		! Superficie (ha)	! Coûts			
	! Superficie (ha)	! Coût	! Superficie (ha)	! Coût					
1986	440	! 8.800.000	!	-	!	20	! 1.500.000	! déjà fait	
1987	600	! 12.000.000	!	440	! 562.000	!	40	! 2.400.000	
1988	500	! 10.000.000	!	600	! 1.200.000	!	40	! 2.400.000	
1989	400	! 8.000.000	!	500	! 1.000.000	!	-	!	
1990	300	! 6.000.000	!	400	! 800.000	!	-	!	
1991	260	! 5.200.000	!	300	! 600.000	!	-	!	
1992	-	!	!	260	! 520.000	!	-	!	
TOTAL	2500	! 149.000.000	!	2500	! 14.682.000	!	100	! 6.300.000	!

- 7 abreuvoirs
- 1 citerne d'eau
- 1 bascule pèse-bétail

Le patrimoine bovin du ranch peut être évalué de la manière suivante si on se réfère aux prix actuellement en vigueur à la bascule pèse-bétail.

	Nombre	Poids moyen par tête	Poids total	Prix au kg	Prix total (FRW)
Vaches	359	350	126.650	75	9.498.750
Taureaux	17	500	8.500	75	637.500
Génisses	311	225	69.975	75	5.248.125
Bouvillons	122	150	18.300	75	1.372.500
Taurillons	8	250	2.000	85	170.000
Veaux	256	80	20.480	75	1.536.000
T O T A L					18.462.875

SITUATION FINANCIERE

- Travaux d'investissements en cours

Les gros travaux en cours concernent l'aménagement des pâturages, la construction d'une étable et l'installation des cultures fourragères dans les bas-fonds de l'ex-Cyohoha Nord dont la superficie exploitable est de 178 ha.

Une étable en construction sera bientôt terminée. Elle abritera les vaches laitières et leurs veaux, ce qui réduira immanquablement les mortalités jusqu'ici observées consécutives à l'embourbement et aux intempéries. Son coût a été estimé à 5.000.000FRW.

- Evaluation des travaux d'investissement déjà réalisés

- Immeuble d'exploitation : 2.775.296 FRW
- Travaux de viabilisation : 2.232.097 FRW
- Véhicule : 893.000 FRW

5.900.393 FRW

.../...

- L'année 1983 a permis le renforcement de l'effectif bovin de Gako par l'achat de 800 génisses des réfugiés venus de l'Uganda installés à Nasho en vue de déstocker cette zone déjà sur-pâturée où les animaux mourraient en série faute d'alimentation.

- En 1985, une étude de réorientation des activités du ranch/Gako déboucha sur l'intensification de la production laitière pour valoriser les potentialités que présentent cette zone. Les 2.500 ha déjà aménagés en paddocks et munis d'infrastructures techniques nécessaires (abreuvoirs, couloirs, dipping-tanks ...) seront concernés par cette intensification de la production laitière.

- Enfin l'année 1986, année dédiée à l'intensification agricole, a marqué le lancement des travaux d'amélioration des pâturages en vue de répondre à l'objectif que s'est fixé le ranch pour la production du lait.

L'objectif est de disposer de 2.500 ha de pâturage amélioré. Les travaux ont commencé en août 1986 dans la zone Myaliro couvrant 450 ha et divisée en 4 paddocks. Actuellement 450 ha sont déjà terminés et la mise en place des cultures fourragères est faite sur 20 ha. Parallèlement à l'amélioration des pâturages, le projet construit une étable qui abritera les vaches laitières et leurs veaux. Cette étable permettra de réduire les mortalités jusqu'ici observées consécutives à l'embourbement ou aux intempéries. Elle permettra également d'organiser facilement deux traites par jour.

b) SITUATION ACTUELLE

Situé en commune GASHORA, Préfecture de Kigali, le ranch de GAKO couvre une zone d'altitude de 1.400 m. La pluviométrie est de l'ordre de 850 mm et le thermomètre oscille entre 13 et 29°C.

- Effectif et races bovines exploitées

Au 31 janvier 1987, le cheptel bovin se chiffrait à 1.073 têtes réparties comme suit:

Vaches	Taureaux	Veaux		Génisses			Taurillons	
		Mâles	Femelles	+2 ans	-2 ans	+2ans	- 2 ans	
359	17	127	129	196	115	2	6	
Bouvillons		Boeufs		TOTAL				
+ 2 ans		- 2 ans						
4		118		0		1.073		

.../...

c) PERSPECTIVES D'AVENIR

Etant donné la situation de notre patrimoine foncier qui commande l'intensification avec acuité, force est de se mettre à l'évidence qu'une ferme comme celle de Cyeru ne peut pas être exploitée sous le modèle extensif.

Transformer la ferme en unité intensive de production laitière s'impose donc et on peut envisager des améliorations dans quatre directions au moins, à savoir:

- Exploitation d'une race plus performante que la race locale;
- Maîtrise des conditions alimentaires par l'intensification;
- Adaptation des infrastructures techniques aux activités de la ferme;
- Réaménagement du système et des procédures de gestion liées en grande partie au statut de la ferme.

Ces mesures retenues comme prioritaires doivent trouver une solution dans l'ensemble. Sans devoir entrer dans les détails techniques concernant les races laitières, les conditions alimentaires et les infrastructures, il y a lieu de retenir que le programme d'intensification laitière exigera encore d'énormes investissements.

Les coûts de cette nouvelle orientation peuvent être évalués comme suit:

<u>Installation des cultures fourragères (1ère année)</u>	
- 120 ha X 60.000 FRW/ha	: 7.200.000 FRW
<u>Achat d'animaux exotiques ( 1ère année)</u>	
- 150 génisses à 60.000	: 9.000.000 FRW
- 10 Taureaux à 80.000	: 800.000 FRW
S/TOTAL	: 9.800.000 FRW

Infrastructures

- Construction d'étables et annexes (Année 0)	
- 1.315 m <sup>2</sup> à 15.000 FRW/m <sup>2</sup>	: 19.725.000 FRW
- Réparation infrastructures existantes	: 1.000.000 FRW
- Construction 1 maison d'habitation	: 4.000.000 FRW
S/TOTAL	: 24.725.000 FRW

...../.....

La structure du cheptel au 31/12/1986 révèle une sous-exploitation. On comptait au début de la même année 217 bovidés. Beaucoup d'animaux ont été vendus en 1986 et le produit de cette vente (soit 1.490.781 FRW a été viré au compte de la ferme à la B.C.R. à Gitarama, dans le but de la réinvestir dans l'achat d'animaux exotiques beaucoup plus productifs étant donné l'orientation laitière qui venait d'être arrêtée pour cette ferme.

- Infrastructures

Les infrastructures existantes sont fort limitées et consistent en:

- un petit bureau-magasin
- un dipping-tank en bon état
- un kraal en bon état
- deux abreuvoirs
- un vieux hangar
- une maison d'habitation ayant besoin de réparation.

Il s'agit de très vieilles installations pouvant être considérées comme amorties.

<u>Matériel</u>	<u>Valeur</u>
- Un tracteur	: 2.000.000 FRW
- Une charrue	: 326.000 FRW
- Une bascule pèse-bétail	: 300.000 FRW
- Vingt bidons à lait	: 330.000 FRW
<u>TOTAL</u>	<u>: 2.956.000 FRW</u>

- Personnel

La ferme de Cyeru est gérée par un technicien vétérinaire A2 assisté d'un Vétérinaire A3. Les deux sont des agents sous-statut à charge de la Fonction Publique. Le reste de l'équipe est composé de 12 agents sous-contrat ainsi que 16 travailleurs journaliers chargés de l'entretien des abreuvoirs et autres travaux.

Des travailleurs occasionnels sont engagés au besoin pour les travaux de nettoyage des pâturages, d'entretien des cultures fourragères et d'entretien des pistes.

..../....

- Pisciculture Nationale;
- Régie Apicole du Rwanda; et
- Scieries/menuiseries de Kamatsira et Wisumo.

Le contenu de cette note est centré sur l'historique de chaque unité depuis son initiation jusqu'au stade actuel de son développement, l'analyse de la situation actuelle sur le plan technique et financier ainsi que sur la formule de statut juridique présumé être le plus approprié à chaque unité considérée.

C'est ce dernier aspect relatif au statut juridique qui constitue en somme l'objectif fondamental de cette note. Plusieurs formules ont été exposées et discutées afin de retenir celle qui semble réunir à la fois les critères de rentabilité, efficacité et participation de la population bénéficiaire. Ainsi, il est proposé selon le cas le statut juridique de Société Coopérative, Société Mixte ou Société Privée. Pour certaines unités, on a retenu le statut juridique transitoire de Régie; ce qui permettra d'assouplir et d'améliorer la gestion de ces entités dans l'immédiat tout en recherchant des partenaires capables et disposés à s'associer avec l'Etat dans la gestion des futures sociétés à créer.

C'est le cas de la Sucrerie Rwandaise de Kabuye pour laquelle les textes juridiques portant sur la création et l'organisation et attributions des services de la Régie Sucrière de Kabuye ont été examinés par le CIC en matière de Développement Rural et de Santé au cours de sa séance du 11 mai 1987 et adoptés par le Conseil du Gouvernement lors de sa réunion du 31 juillet 1987. Enfin, il convient de noter que mise à part la Pêcherie du Lac Ihema qui est intégrée à l'O.R.T.P., le statut juridique d'Etablissement Public n'a pas été pris en considération compte tenu du fait que le trésor public ne devrait pas nécessairement supporter seul les investissements d'extension et de modernisation de ces unités de production en question et que par ailleurs il est bien indiqué de favoriser actuellement l'éclosion d'initiatives privées dans le cadre d'une large participation des opérateurs économiques intéressés par la vision du secteur agricole.

juridique proposé  
y relatifs seront  
seront finalisés  
et des Forêts en

REPUBLIQUE RWANDAISE  
MINISTERE DE L'AGRICULTURE,  
DE L'ELEVAGE ET DES FORETS  
B.P. 621 KIGALI.

Kigali, le 16/6/1987

vule 23/6/87

Entrée le	17 JUIN 1987
N° indicateur	4498
A traiter par	
Classement	

N° 2672 /09.02

DGRST

Bur affichage  
18/6/87

**Objet:**  
12ème Journée Nationale  
de l'Arbre: Affiche 1987.

Monsieur l'Agronome de Préfecture (Tous)

Monsieur l'Agronome,

J'ai l'honneur de vous envoyer par la présente les affiches pour la 12ème Journée Nationale de l'Arbre. Le thème principal choisi pour cette année étant l'entretien des boisements.

Dans notre effort de reboisement, il faudra insister non seulement sur la création des boisements mais également sur la nécessité d'entretenir ceux existants.

En tenant compte du nombre limité de ces affiches, nous vous proposons une clé de distribution suivante en vue de toucher la population jusqu'au niveau des secteurs:

- 5 au Chef lieu de Préfecture

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DES PATURAGES ET  
D'INSTALLATION DES CULTURES FOURRAGERES.

ANNEE	! Aménagement pâturages		! Installations cult. Fourragères !		Entretien	
	! Superficie (ha)	! Coût !(25.000Frw/ha	! Superficie (ha)	! Coût !(60.000 Frw/ha)!	! Superficie (ha)	! Coût !(2000 F/ha)
1. 1er semestre (saison 87 A)	! 500	! 12.500.000	! -	! -	! -	! -
2e semestre (saison 87 B)	! -	! -	! 150 !(Trypsacum)	! 9.000.000	! -	! -
2. 3e semestre (saison 88 A)	! 500	! 12.500.000	! -	! -	! 500	! 1.000.000
80 4e semestre (saison 89 A)	! -	! -	! 60 !(Leucaena)	! 3.500.000	! -	! -
3. 5e semestre (saison 90 A)	! 500	! 12.500.000	! -	! -	! 1000	! 2.000.000
6e semestre (saison 90 B)	! -	! -	! -	! -	! 1060	! 2.120.000
4. 7e semestre (saison 91 A)	! -	! -	! -	! -	! -	! -
TOTAL:	! 1.500	! 37.500.000	! 210	! 12.500.000	! 1.560	! 8.240.000
TOTAL GLOBAL: 37.500.000 + 12.500.000 + 8.240.000 = 58.240.000						

- 7 abreuvoirs
- 1 citerne d'eau
- 1 bascule pèse-bétail

Le patrimoine bovin du ranch peut être évalué de la manière suivante si on se réfère aux prix actuellement en vigueur à la bascule pèse-bétail.

	Nombre	Poids moyen par tête	Poids total	Prix au kg	Prix total (FRW)
Vaches	359	350	126.650	75	9.498.750
Taureaux	17	500	8.500	75	637.500
Génisses	311	225	69.975	75	5.248.125
Bouvillons	122	150	18.300	75	1.372.500
Taurillons	8	250	2.000	85	170.000
Veaux	256	80	20.480	75	1.536.000
<b>T O T A L</b>					<b>18.462.875</b>

SITUATION FINANCIERE

- Travaux d'investissements en cours

Les gros travaux en cours concernent l'aménagement des pâturages, la construction d'une étable et l'installation des cultures fourragères dans les bas-fonds de l'ex-Cyôhoha Nord dont la superficie exploitable est de 178 ha.

Une étable en construction sera bientôt terminée. Elle abritera les vaches laitières et leurs veaux, ce qui réduira inmanquablement les mortalités jusqu'ici observées consécutives à l'embourbement et aux intempéries. Son coût a été estimé à 5.000.000FRW.

- Evaluation des travaux d'investissement déjà réalisés

- Immeuble d'exploitation : 2.775.296 FRW
- Travaux de viabilisation : 2.232.097 FRW
- Véhicule : 893.000 FRW

5.900.393 FRW

.../...

- L'année 1983 a permis le renforcement de l'effectif bovin de Gako par l'achat de 800 génisses des réfugiés venus de l'Uganda installés à Nasho en vue de déstocker cette zone déjà sur-pâturée où les animaux mourraient en série faute d'alimentation.

- En 1985, une étude de réorientation des activités du ranch/Gako déboucha sur l'intensification de la production laitière pour valoriser les potentialités que présentent cette zone. Les 2.500 ha déjà aménagés en paddocks et munis d'infrastructures techniques nécessaires (abreuvoirs, couloirs, dipping-tanks ...) seront concernés par cette intensification de la production laitière.

- Enfin l'année 1986, année dédiée à l'intensification agricole, a marqué le lancement des travaux d'amélioration des pâturages en vue de répondre à l'objectif que s'est fixé le ranch pour la production du lait.

L'objectif est de disposer de 2.500 ha de pâturage amélioré. Les travaux ont commencé en août 1986 dans la zone Myaliro couvrant 450 ha et divisée en 4 paddocks. Actuellement 450 ha sont déjà terminés et la mise en place des cultures fourragères est faite sur 20 ha. Parallèlement à l'amélioration des pâturages, le projet construit une étable qui abritera les vaches laitières et leurs veaux. Cette étable permettra de réduire les mortalités jusqu'ici observées consécutives à l'embourbement ou aux intempéries. Elle permettra également d'organiser facilement deux traites par jour.

b) SITUATION ACTUELLE

Situé en commune GASHORA, Préfecture de Kigali, le ranch de GAKO couvre une zone d'altitude de 1.400 m. La pluviométrie est de l'ordre de 850 mm et le thermomètre oscille entre 13 et 29°C.

- Effectif et races bovines exploitées

Au 31 janvier 1987, le cheptel bovin se chiffrait à 1.073 têtes réparties comme suit:

Vaches	Taureaux	Veaux		Génisses		Taurillons	
		Mâles	Femelles	+2 ans	-2 ans	+2ans	- 2 ans
359	17	127	129	196	115	2	6
Bouvillons		Boeufs		TOTAL			
+ 2 ans		- 2 ans					
4		118		0		1.073	

.../...

c) PERSPECTIVES D'AVENIR

Etant donné la situation de notre patrimoine foncier qui commande l'intensification avec acuité, force est de se mettre à l'évidence qu'une ferme comme celle de Cyeru ne peut pas être exploitée sous le modèle extensif.

Transformer la ferme en unité intensive de production laitière s'impose donc et on peut envisager des améliorations dans quatre directions au moins, à savoir:

- Exploitation d'une race plus performante que la race locale;
- Maîtrise des conditions alimentaires par l'intensification;
- Adaptation des infrastructures techniques aux activités de la ferme;
- Réaménagement du système et des procédures de gestion liées en grande partie au statut de la ferme.

Ces mesures retenues comme prioritaires doivent trouver une solution dans l'ensemble. Sans devoir entrer dans les détails techniques concernant les races laitières, les conditions alimentaires et les infrastructures, il y a lieu de retenir que le programme d'intensification laitière exigera encore d'énormes investissements.

Les coûts de cette nouvelle orientation peuvent être évalués comme suit:

Installation des cultures fourragères (1ère année)

- 120 ha X 60.000 FRW/ha : 7.200.000 FRW

Achat d'animaux exotiques ( 1ère année)

- 150 génisses à 60.000 : 9.000.000 FRW

- 10 Taureaux à 80.000 : 800.000 FRW

S/TOTAL : 9.800.000 FRW

Infrastructures

- Construction d'étables et annexes (Année 0)

- 1.315 m<sup>2</sup> à 15.000 FRW/m<sup>2</sup> : 19.725.000 FRW

- Réparation infrastructures existantes

: 1.000.000 FRW

- Construction 1 maison d'habitation: 4.000.000 FRW

S/TOTAL : 24.725.000 FRW

...../.....

La structure du cheptel au 31/12/1986 révèle une sous-exploitation. On comptait au début de la même année 217 bovidés. Beaucoup d'animaux ont été vendus en 1986 et le produit de cette vente (soit 1.490.781 FRW a été viré au compte de la ferme à la B.C.R. à Gitarama, dans le but de la réinvestir dans l'achat d'animaux exotiques beaucoup plus productifs étant donné l'orientation laitière qui venait d'être arrêtée pour cette ferme.

- Infrastructures

Les infrastructures existantes sont fort limitées et consistent en:

- un petit bureau-magasin
- un dipping-tank en bon état
- un kraal en bon état
- deux abreuvoirs
- un vieux hangar
- une maison d'habitation ayant besoin de réparation.

Il s'agit de très vieilles installations pouvant être considérées comme amorties.

- Matériel

	: Valeur
- Un tracteur	: 2.000.000 FRW
- Une charrue	: 326.000 FRW
- Une bascule pèse-bétail	: 300.000 FRW
- Vingt bidons à lait	: 330.000 FRW
<b>TOTAL</b>	<b>: 2.956.000 FRW</b>

- Personnel

La ferme de Cyeru est gérée par un technicien vétérinaire A2 assisté d'un Vétérinaire A3. Les deux sont des agents sous-statut à charge de la Fonction Publique. Le reste de l'équipe est composé de 12 agents sous-contrat ainsi que 16 travailleurs journaliers chargés de l'entretien des abreuvoirs et autres travaux.

Des travailleurs occasionnels sont engagés au besoin pour les travaux de nettoyage des pâturages, d'entretien des cultures fourragères et d'entretien des pistes.

Il faut remarquer cependant que la participation des actionnaires étrangers, même si elle permettrait d'assurer le financement des investissements nécessaires et de maîtriser les techniques de fabrication du sucre, elle comporterait l'inconvénient de la sortie des devises au titre de salaires et dividendes. Néanmoins, la participation des seuls actionnaires rwandais pourrait être freinée par le niveau très élevé du patrimoine de l'Etat à la Sucrierie Rwandaise de Kabuye (500.000.000FRW). Mais cette difficulté serait levée si l'Etat pouvait renoncer à valoriser une partie des équipements actuels de l'usine et des plantations de la Sucrierie Rwandaise de Kabuye où s'il procédait à une sous-évaluation des équipements existants.

L'Etat peut également mettre les équipements de l'usine à la disposition de la nouvelle Société Mixte pour les moderniser et les valoriser mais ces équipements resteraient la propriété de l'Etat que la Société Mixte s'engagerait à bien gérer pour réaliser son objet. La Société Mixte aurait à payer des impôts et des frais de location annuellement.

Afin de mieux apprécier les fondements de ces différents scénarios, une étude sur la réhabilitation de l'usine et l'extension des plantations de la Sucrierie Rwandaise de Kabuye va être commandée et elle montrera le niveau de nouveaux investissements requis pour assurer une plus grande rentabilité financière de la Sucrierie Rwandaise de Kabuye. L'idéal serait que ces nouveaux investissements envisagés soient réalisés dans le cadre de la nouvelle Société Mixte à créer et pour laquelle des réflexions et des contacts sont en cours pour identifier définitivement les actionnaires potentiels qui seront approchés sur base des résultats de l'étude dans l'optique de s'associer à l'Etat rwandais pour constituer cette Société Mixte dans un délai de 3 à 5 ans.

.../...

La forme de Société Mixte qui associe les capitaux publics aux capitaux d'origine privée présente beaucoup plus d'avantages (souplesse de gestion, crédits bancaires, droit d'ester en justice...) qui lui permettent d'atteindre facilement ses objectifs.

L'apport des actionnaires privés soulagerait le Trésor Public et permettrait une large participation de nombreux opérateurs économiques pour renforcer les investissements et assouplir le cadre de fonctionnement de la Société ainsi créée.

Comparée à d'autres formes juridiques ci-haut évoquées, il n'est point besoin de montrer que la Société Mixte paraît la forme la mieux indiquée pour le cas de la Sucrerie de Kabuye.

Néanmoins, la création d'une société mixte exige des préalables importants (recherche de partenaires, étude de factibilité et de rentabilité de la société à créer etc...) qui demandent énormément de temps.

Compte tenu du caractère urgent de doter la Sucrerie Rwandaise d'un statut juridique approprié, la forme de "Régie" est provisoirement retenue même si elle ne confère pas la personnalité juridique à l'entreprise. La Régie offre l'avantage d'être souple et garantit une autonomie financière et technique.

Les textes juridiques à savoir: Arrêté Présidentiel portant création de la "Régie Sucrière de Kabuye" et Arrêté Présidentiel portant organisation et attributions des Services de la "Régie Sucrière de Kabuye" ont fait l'objet d'étude au sein du CIC Ministériel en matière de Développement Rural et de Santé dans sa séance du 11 Mai 1987 et ils ont été adoptés par le Conseil du Gouvernement lors de sa réunion du 31 juillet 1987.

Pour remplir efficacement sa mission, la Régie est assortie d'une administration souple permettant une prise de décisions **rapide**, mais sans passer outre les lois et règlements en vigueur d'une part et en lui évitant au maximum les conflits inutiles qui ont caractérisé le passé administratif du projet sucrier d'autre part.

.../...

c) PERSPECTIVES D'AVENIR

Dans ses programmes d'activités, la Sucrierie Rwandaise avec le précieux concours du Ministère de Tutelle, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts, est entrain de chercher des solutions à certains problèmes qui handicapent sa bonne marche et entravent sa rentabilité:

Ayant fonctionné jusqu'à date sans organisation administrative clairement échelonnée, sans statut juridique, sans règlement et sans attributions propres à chaque agent, la Sucrierie Rwandaise a été sujette à une situation de mauvaise gestion dans le passé.

Pour remédier à cette situation, la Sucrierie Rwandaise de Kabuye va être dotée d'un statut juridique approprié avec définition claire des tâches à chaque échelon et un règlement d'ordre intérieur. Les textes réglementaires faciliteront la gestion financière et administrative.

L'exploitation des terrains de la Sucrierie Rwandaise depuis tant d'années sans arrêt et sans appliquer des techniques de régénération a abouti à l'épuisement des éléments fertilisants dans le sol et à la chute progressive des rendements sur ces terrains, allant de 125 T/ha en 1979 à 79,9 T/ha de cannes à sucre en 1983. Même avec les applications du fumure et d'engrais, il sera difficile d'y reconstituer les rendements initiaux. Cela veut dire que sans élargir les plantations de cannes à sucre, la Sucrierie Rwandaise n'arrivera pas à obtenir les quantités voulues de matières premières. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts fait de tout son possible pour trouver de nouveaux terrains à accorder pour exploitation à la Sucrierie Rwandaise pour lui permettre d'y étendre à cet effet ses plantations de cannes à sucre jusqu'à 1000 Ha au total.

Actuellement l'Usine est équipée de vieilles machines et appareils non standardisés. La plupart de leurs pièces ne sont plus fabriquées nulle part au monde, même dans leur pays d'origine.

;...../.....

SITUATION FINANCIERE ET COMPTABLE DE LA SUCRERIE  
RWANDAISE DE KABUYE BILAN AU 31/12/1986

	ACTIF (FRW)		PASSIF (FRW)	
Frais et valeurs incorporel	! 2000	!	! Fonds de dotation	! 1010 ! 520.857.550!
Terrains	! 2100	! 116.081.166 !	! Réserves libres	! 1100 ! 0!
Aménagements des terrains	! 2210	!	! Rèport à nouveau	! 1200 ! 58.317.216!
Constructions	! 2220	! 195.226.495 !	! Subventions d'équi-	!
			! pement	! 1400 ! 0!
Matériel de transport	! 2230	! 57.529.748 !	! Emprunts à long terme	! 1700 ! 0!
Matériel outillage exploit	! 2240	! 79.942.328 !	! Provisions perte	!
			! et charges	! 1900 ! 0!
Mobilier/matériel bureau	! 2250	! 4.707.573 !	! Capitaux permanents	! 1999 ! 579.174.766
Mobilier/matériel habitat.	! 2260	! 4.156.662 !	! Fournisseurs	! 4010 ! 7.625.520!
Autres immobilisations	! 2290	!	! Avces des clients	! 4105 ! 0!
○ Immobilisations en cours	! 2350	!	! Rémunerat. Dues au	!
			! personne	! 4210 ! 4.115.463!
			! Etat, impôts et taxes	! 4305 ! 616.510!
Avces acptes S/immo.	! 2400	!	! Créiteurs divers	! 4605 ! 36.418.720!
Amortissements	! 2490	! 193.679.036 !	! Cptes régularisation!	!
Valeurs immobilisées	! 2499	!	! passi	! 4700 ! 2.000.000!
			! Dettes à court terme!	! 4999 ! 50.776.213
Prêts à plus d'un an	! 2510	! 2.751.600 !	! Résultat exercice	! 8720 ! 43.881.773
Dépôts et cautionnements	! 2520	! 419.687 !	! Total général	!
Aut. Val. immobilisées	! 2999	!		!
St Marchandises	! 3000	! 27.334.350 !		!
St matières et fournitures	! 3100	! 35.634.839 !		!
St déchets et rebuts	! 3200	! 300.000 !		!
St emballages	! 3300	! 3.754.485 !		!
St produits semi-ouvres	! 3400	! 55.000.000 !		!
St produits finis	! 3500	! 248.179.800 !		!
St en cours de route	! 3800	!		!
Provisions S\$stocks	! 3900	!		!
Valeurs d'exploitation	! 3999	!		!
		370.203.474 !		

Depuis lors, la Sucrierie Rwandaise de Kabuye a fonctionné avec des équipements qui sont devenus aujourd'hui vétustes et qui doivent être renouvelés et standardisés. A cet effet, une mission technique de la Société Chinoise "China Light Industrial corporation for Foreign Economic and Technical Cooperation" a séjourné au Rwanda en 1984 en vue d'examiner l'opportunité de réhabiliter le complexe usinier de Kabuye.

De même, une mission technique de la Société ABAY a effectué une étude d'identification en 1986 qui est relative au même objet et elle est disposée à faire une étude de faisabilité et de rentabilité économique et financière concernant la réhabilitation des équipements et l'extension de l'usine et des plantations de cannes à sucre de façon à produire au moins 6.000 T de sucre par an.

#### b) SITUATION ACTUELLE

La Sucrierie Rwandaise comprend un complexe usinier formé de l'usine proprement dite, du bâtiment administratif et des bureaux et atelier des autres services techniques. Au départ de la mission chinoise, certains terrains où la culture de la canne à sucre s'est montrée inadaptée ont été abandonnés tandis que d'autres dont surtout les périmètres privés ont été ajoutés aux plantations exploitées par la Sucrierie Rwandaise. Actuellement les plantations de cannes à sucre de la Sucrierie Rwandaise sont de 600 Ha tandis que les plantations des privés atteignent déjà 100 Ha réparties principalement aux marais de Rugende-Rumirabashyi et de la Nyabugogo. Ceci permet d'exploiter chaque année 350 Ha de cannes à sucre au total. Comme le rendement brut est d'environ 100 T de cannes/Ha et le taux d'extraction du sucre étant de 10%, on arrive ainsi à une production totale de 3500 T de sucre/an. Les plantations de la Sucrierie Rwandaise sont réparties le long de la Nyabugogo en amont de l'usine et des extensions se font actuellement dans le marais de la Nyabarongo en Commune de Runda où on vient d'installer déjà 50 Ha de cannes à sucre avec des rendements atteignant 150 T de cannes/Ha. Dans les vieilles plantations, on applique des amendements et des engrais pour améliorer la fertilité du sol.

...../.....

Il y a certainement des avantages et des inconvénients pour l'une ou l'autre forme alternative de statut juridique ci-dessus évoqué. Néanmoins, on s'est limité à la formule de statut juridique de type "Société Coopérative" qui a le plus grand avantage de participation active des riziculteurs bénéficiaires dans la gestion du Périmètre Rizicole du Mutara avec une entière autonomie financière et administrative.

En effet la situation est mûre dans cette zone pour permettre le désengagement progressif de l'Etat dans la gestion directe tout en gardant ses prérogatives d'orientation et de contrôle des activités rizicoles. Pour mener ce processus à bonne fin, on a convenu que la 3ème phase du Projet DERVAM en cours (1987 - 1991) soit consacrée essentiellement à la mise en place de la structure associative de développement. La formation des riziculteurs sera renforcée de façon que toutes les opérations de production, usinage et commercialisation du riz soient complètement à charge des bénéficiaires et que le fonctionnement de la société coopérative soit renforcé en tant que statut juridique durable pour le Périmètre Rizicole du Mutara d'ici à 1991.

Dans la société Coopérative qui sera ainsi créée, les coopérateurs assureront eux-mêmes les opérations de routine mais la société devra recruter aussi des techniciens à sa charge pour des tâches spécialisées.

Il est à noter que la Station d'Essais et de Multiplication des Semences (S.E.M.S.) sera quant à elle complètement autonome sur le plan financier et technique. Ce sera une unité de recherche spécialisée en production rizicole qui sera en relation étroite avec les autres unités similaires sous la coordination de l'ISAR.

.../...

Ainsi, les aménagements du Périmètre 4 seront achevés grâce à un appui de la partie italienne; et des contacts seront effectués auprès des autres bailleurs de fonds pour aménager les périmètres 6, 8, et 9 sur lesquels une superficie de 2000 ha pourrait être récupérée pour la riziculture.

Besoins en intrants:

Les principaux intrants pour le maintien ou l'amélioration de la production rizicole sont les engrais, les semences sélectionnées, les produits phytosanitaires ainsi que l'outillage agricole le mieux approprié.

Concernant les engrais, il est à espérer que les quantités qui seront épandues iront en croissant de façon à atteindre une moyenne de 200kg/ha en 1991; la moyenne étant de 100 kg/ha/campagne en 1986.

De plus, une attention particulière sera portée à l'utilisation efficiente de l'Azolla par son enfouissement.

Il sera nécessaire de multiplier la semence de riz par certains riziculteurs progressistes. Le Projet DERVAM d'abord, l'Association paysanne ensuite passeront un contrat avec les paysans multiplicateurs de semences.

Durant les 3 prochaines années, il est prévu des contributions du Canada de 2,29 millions de \$ CAN. répartis comme suit:

	Année 1987	1988	1989	TOTAL	%
Contribution pour le fonctionnement du projet	556.231	313.077	189.877	1.059.185	46.2
Services /SDID	331.230	221.151	226.340	778.727	34
Evaluation	-	-	40.000	40.000	1.8
Coût d'Administration de coordination par la SDID	195.241	117.532	100.368	413.141	18
<b>T O T A L</b>	<b>1.082.702</b>	<b>651.766</b>	<b>536.595</b>	<b>2.291.053</b>	
FRW	(64.962.120)	(39.105.960)	(32.195.100)	(137.463.180)	

.../...

UNITE DE TRANSFORMATION ET DE COMMERCIALISATION DU RIZ AU DERVAM  
Bilan au 31 Décembre 1986 (suite et fin)

A C T I F		TOTAUX PARTIELS	PASSIF	MONTANT NET	TOTAUX PARTIELS
	MONTANT BRUT				
<b>PRODUITS FINIS</b>	1.042.723				
- Riz blanc	310				
- Riz brisé	17.430				
- Son de riz	<u>2.493.984</u>				
<b>VALEURS REALISABLES A COURT TERME ET DISPONIBLE</b>		47.268.832	<b>DETTES A COURT TERME</b>		15.386.460
- Clients	16.581.612		Banque Populaire	5.000.000	
- Divers clients	1.034.506		Projet DERVAM	2.233.337	
- Crédit semences	234.893		Riziculture CYILI	7.103.672	
- Crédit engrais	676.522		MINAGRI	684.050	
- Diverses avances aux riziculteurs	2.099.746		Divers à payer	<u>365.401</u>	
- Fonds de garantie (Banque Populaire de RUKOMO)	1.000.000			15.386.460	
- Fonds de roulement (redevances hydro-agricoles)	2.500.000		Bénéfice de l'exercice	4.404.298	
-BACAR (compte contrat "Dépôt")	10.000.000		Bénéfice au 31/11/1986	<u>6.249.423</u>	
-BACAR (compte courant)	390.694				
-B.C.R. Kigali	11.589.161		Résultat de la période (perte)	<u>1.845.125</u>	
-Banque Populaire de RUKOMO	60.000			<u>4.404.298</u>	
	<u>1.101.698</u>				
-Caisse de Nyagatare	<u>47.268.832</u>	<u>104.873.949</u>			

COMMERCIALISATION:

Depuis 1982, la culture du riz au Mutara a connu une extension rapide. La variété cultivée -KENG DEAO 3 est bien adaptée aux conditions de la région et donne des rendements satisfaisants. Toutefois, elle est devenue très susceptible à l'attaque des maladies cryptogamiques telle que la pyriculariose. Les achats de paddy sont financés par une ligne de crédit de 15 millions, accordés par les Banques Populaires du Rwanda. Le Projet DERVAM a vendu:

<u>Année</u>	<u>Quantité</u>
1983	210.000 Kg de riz blanc
1984	775.785 Kg de riz blanc
1985	700.000 Kg de riz blanc
1986	615.000 Kg de riz blanc

Au cours des trois premières années, TRAFIPRO et OPROVIA ont acheté 80% du riz produit par le DERVAM. Les 20% ont été vendus aux établissements scolaires, à quelques commerçants de Kigali et sur le marché local.

RECHERCHE:

Divers facteurs (dégénérescence des semences, mauvaises herbes, faible fertilité...) ont concouru ensemble à la baisse de rendement durant les dernières campagnes. Toutefois, ces rendements pourraient augmenter tel que cela a été démontré durant la saison 1987 A.

Il se dégage des résultats réalisés que la production du riz pourrait être maintenue à 4 tonnes par hectare (et même atteindre plus de 4 tonnes) surtout que la population comprend de plus en plus la nécessité d'utiliser des engrais chimiques, la lutte contre les mauvaises herbes (Echinochloa crus-galli en particulier) par des sarclages réguliers et l'importance d'une bonne gestion de l'eau.

Mais, le problème de dégénérescence variétale persiste malgré les efforts fournis. C'est pourquoi, il faudra entreprendre la recherche sur le riz pour mettre au point du matériel plus adapté aux conditions pédo-climatiques de la région du Mutara ainsi que des systèmes culturaux appropriés. Pour ce faire la cellule de recherche déjà en place devrait être renforcée.

.../...

II.1.1.5. PERIMETRE RIZICOLE DU MUTARA-DERVAM ( BYUMBA)

II.1.1.5.1. PRESENTATION

a) HISTORIQUE

Suite aux études effectuées en 1972 par une Firme Italienne IFAGRARIA, le Gouvernement rwandais a demandé au Canada en 1973 d'intervenir dans un Projet pilote d'irrigation du Périmètre de la Vallée de la Kagitumba.

Le 29 Octobre 1976, le Rwanda et l'ACDI ont signé un protocole d'entente précisant le cadre de coopération de deux parties pour la réalisation des travaux d'aménagement hydro-agricole sur une zone d'environ 445 hectares. Les travaux ont été confiés à la Société pour le Développement du Mutara (SDM) et ont débuté en juin 1977.

Jusque fin 1981, la SDM avait mis en place un dispositif d'infrastructures hydro-agricoles sur 250 hectares (contrôle des crues, réseau d'irrigation comprenant le canal primaire long de 8 kms, les canaux secondaires et tertiaires d'irrigation et de drainage), construit une station d'essais et installé 280 familles avec un financement global de 750 millions de Francs Rwandais comprenant une contrepartie canadienne de 83%.

La continuité des actions de la Phase I (77-81) a été assurée par le Projet durant une phase intermédiaire de 9 mois. En juillet 1982, le Canada et le Rwanda ont signé un autre Accord pour une deuxième Phase qui a démarré en Octobre 1982. Jusque fin 1986, celle-ci avait réalisé la majorité des activités prévues :

- l'installation définitive de 640 familles dont 440 familles exploitent le périmètre 2, et 200 familles installées par le PKM exploitent le périmètre 3 rattaché en 1982 au périmètre 2.
- la mise en place des infrastructures à caractère social pouvant offrir des services jugés minima à la population : 1 école primaire de 8 classes avec atelier, un CERAI, un centre de santé et un réseau d'adduction d'eau long de 51 kilomètres.
- la rizification du marais avec des emblavures de l'ordre de 230 à 250 hectares par campagne sur les 350 hectares aménagés, la construction des infrastructures de séchage (9.600 m<sup>2</sup> d'aires de séchage) et de stockage ( 2 entrepôts de 1.000 tonnes de capacité) et installation d'équipement de décorticage de riz ( de marque SCHULE).

../...

Le Gérant aura à rentabiliser davantage le Périmètre Rizicole de Rwamagana pour le compte du Propriétaire en réalisant les actions suivantes:

- lutte contre les maladies et les insectes;
- amélioration du rendement à l'usinage du paddy; et
- formation des techniciens et des paysans rwandais.

Un Avant-Projet de contrat a été négocié par des représentants du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts et de la Société Nationale Chinoise de Coopération Internationale pour l'Agriculture, l'Elevage et la Pêche.

Il va être soumis au CIC Technique en matière de Développement Rural et de Santé pour examen avec des consultations auprès des autres services administratifs et juridiques compétents.

Une fois adopté et mis en oeuvre, le contrat de gestion pour le Périmètre Rizicole de Rwamagana constituera un cadre approprié pour démarrer un programme de recherche-développement avec les travaux de recherche au sein des autres Périmètres Rizicoles sous la coordination de l'I.S.A.R.

Ceci permettra de renforcer la production rizicole dans la zone de Rwamagana et d'élever le taux de transformation du riz paddy en riz blanc à l'usinage. Mais le contrat de gestion ne serait qu'une formule de statut juridique transitoire.

Le contrat de gestion pourrait durer une période de 3 à 5 ans, après quoi un statut juridique plus durable serait proposé. Plusieurs possibilités pourraient à ce moment-là être explorées:

- 1° Le Périmètre Rizicole de Rwamagana pourrait être géré sous forme de Société Mixte entre l'Etat rwandais et la Société Chinoise susmentionnée. Ceci aurait pour avantage que les actionnaires se connaîtraient mutuellement puisque ce seraient les mêmes qui auraient signé auparavant le contrat de gestion du même Périmètre; et les acquis techniques seraient préservés. Mais l'inconvénient de cette formule serait que la participation des nationaux rwandais dans la gestion de cette Société serait limitée aux actions de l'Etat.

.../...

PERIMETRE RIZICOLE DE RWAMAGANA

BILAN SIMPLIFIE AU 31 / 12 / 1986

ACTIF		PASSIF	
DESIGNATION	MONTANT	DESIGNATION	MONTANT
1. Immobilisations Corporelles	137.907.109	1. Capitaux propres	179.244.313
2. Autres valeurs im.	492.375	2. Comptes de liaison	15.704.715
3. Valeurs d'Exploitation	60.875.209	3. Dettes à court terme	27.159.126
4. Valeurs réalisables	5.850.586	4. Résultat de l'Exercice (Bénéfice)	3.601.684
5. Valeurs disponibles	20.584.559		
	<u>225.709.838</u>		<u>225.709.930</u>

L'année 1986 s'est clôturée avec un bénéfice de 3,6 millions, contre une perte de 7,3 millions pour l'exercice 1985. Ce résultat positif est acquis grâce à l'effort fourni dans la collecte de paddy qui a presque doublée pour l'année 1986 passant de 662 Tonnes à 1.040 Tonnes. Aussi le Périmètre a bénéficié des conditions climatiques favorables pour l'accroissement de la production et des avances du Ministère des Finances et de l'Economie pour financer l'achat de ladite production.

.../...

## II.1.1.4. PERIMETRE RIZICOLE DE RWAMAGANA (KIBUNGO)

### II.1.1.4.1. PRESENTATION

#### a) Historique

Le Périmètre Rizicole de Rwamagana qui a son siège administratif en Commune RUTONDE est le fruit de la Coopération sino-rwandaise. L'accord de coopération économique et technique fut signé le 10 Juin 1978 et il portait sur l'assistance du Gouvernement Chinois au Gouvernement Rwandais en vue d'initier les agriculteurs à mettre en valeur et à cultiver 300 hectares de rizières.

C'est ainsi que la première phase a débuté en 1978 et compte actuellement 360 hectares. Les plantations sont réparties dans les Communes MUHAZI et RUTONDE (Préfecture de KIBUNGO) et BICUMBI (Préfecture de KIGALI).

Cette phase a joué, depuis 1978 jusqu'en 1982, d'une assistance technique et d'un financement chinois en plus des interventions du Gouvernement Rwandais. Pendant cette période, la production a été satisfaisante avec des fonds toujours disponibles pour payer directement les riziculteurs.

Malgré les problèmes qu'a connus la première phase après sa remise officielle au Gouvernement Rwandais en 1982, l'introduction de la culture du riz à Rwamagana a permis à la population de la région d'améliorer son niveau de vie, ce qui a permis d'initier la deuxième phase. Celle-ci consiste en la mise en valeur des trois grands marais en Préfecture de Kibungo à savoir KAYONZA, GITINGA et MWAMBA.

Cette deuxième phase a débuté en 1982 et compte actuellement 356 hectares. Elle intéresse les habitants de six communes à savoir: KAYONZA, RUKARA, KABARONDO, KIGARAMA, MUHAZI et RUTONDE. Elle est conjointement financée par le Gouvernement Rwandais et le Gouvernement Chinois. La remise officielle au Gouvernement Rwandais est prévue avant la fin de l'année en cours.

#### b) Situation actuelle

##### Description du milieu:

Les rizières de Rwamagana sont situées à une altitude moyenne de 1400m. Les précipitations annuelles moyennes sont de 1100mm avec une température moyenne annuelle de 19°C. Suivant la classification de Köppen le climat est du type AW3.

.../...

#### II.1.1.3.2. STATUT JURIDIQUE

Le Périmètre Rizicole de Bugarama est un service du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts conçu pour mener des activités de production, de transformation et d'usinage du riz de cette région. Intégré au sein de la Riziculture Rwandaise, ce Périmètre dépendait entièrement de la Direction de la Riziculture qui était installée à Kigali (Kabuye) jusqu'à la fin de l'année 1986. Ainsi, son éloignement géographique par rapport à Kabuye constituait un réel handicap pour la gestion de ce Périmètre.

Depuis janvier 1987, le Périmètre Rizicole de Bugarama connaît une certaine autonomie de gestion mais qui devrait cependant être renforcée sur le plan technique et financier dans le cadre d'un statut juridique approprié. Dans cette perspective, des réflexions sont en cours depuis déjà plusieurs mois. La gestion du Périmètre Rizicole de Bugarama est rentable. Et c'est en vue de rationaliser davantage encore cette gestion qu'il a été envisagé de requérir une large participation des riziculteurs, des capitaux privés et des collectivités locales pour s'associer avec l'Etat sous forme de Société Mixte de Production, d'usinage et de commercialisation du riz dans la région de Bugarama.

C'est dans ce cadre qu'on a déjà identifié quelques actionnaires potentiels et que des discussions ont été entamées avec eux afin de se mettre d'accord sur la participation financière de chacune des parties intéressées à la constitution de la nouvelle société envisagée et de finaliser les statuts sur base d'un projet préparé par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

.../...

BILAN SIMPLIFIE AU 31/12/1986

Classe	Actif	Montant	Classe	Passif	Montant
2	<u>IMMOBILISATIONS</u>			<u>CAPITAUX PROPRES</u>	
	! Valeurs brutes	! 64.863.766!	1	! Situation brute	! 51.725.186
	! -Amortissements	! 12.161.300!		! + Résultat d'exercice	! + 1.335.018
	! Valeurs nettes	! 52.702.466!			! 53.060.204
3	! Valeurs d'exploitation	! 1	1	! Liaisons entre Périmètres	! ( 5.398.646)
	! Valeurs brutes	! 6.357.270!			
	! Provisions	! -!			
	! Valeurs nettes	! 6.357.270!	4	! Dettes à court terme	! 997.881
	! Valeurs réalisables	! 4.694.254!	5	! Dettes à long terme	! 12.500.000
	! Provisions	! 661.101!			
	!	! 4.033.153!			
	! <u>Valeurs disponibles</u>	!			
	! Valeurs brute	! 7.948.899!			
	! Provisions	! -!			
	! Valeurs nettes	! 7.948.899!			
	! Virements de fonds	! ( 9.902.349)			
	! Total Actif	! 61.139.439!		! Total Passif	! 61.139.439

Le domaine d'action de ce projet ne couvre qu'une partie des anciennes rizières. D'autres zones utiles à l'exploitation rizicole mais situées en dehors dudit projet étaient vouées à l'abandon car leur restauration nécessitait également des financements importants. Ces zones totalisent 230 ha repartis en 3 secteurs rizicoles comme suit:

- Secteur rizicole de KINDOBWE : 129 Ha
- Secteur rizicole de KIZURA : 56 Ha
- Secteur rizicole de GASHEKE : 45 Ha

En janvier 1986, le Projet de Réhabilitation du Secteur Rizicole de Kindobwe a démarré grâce à un financement de 300.000 dollars des Etats Unis représentant la contrepartie de l'aide alimentaire d'urgence fournie au Rwanda par la République Populaire de Chine suite à la sécheresse de 1984. Les travaux consistent en une restructuration du système d'irrigation par la construction d'un barrage sur la rivière Katabwuga et l'installation des canaux d'irrigation.

La mise en culture de ces rizières a commencé avec le début de l'année 1987, et actuellement tous les champs sont cultivés bien que les travaux d'aménagement de ce secteur se poursuivent.

#### b) SITUATION ACTUELLE

Le Périmètre Rizicole de Bugarama, situé en Commune de Bugarama, Préfecture de Cyangugu, s'étend actuellement sur 500 Ha aménagés et en production. La production totale de riz paddy de ce Périmètre en 1986 s'est probablement élevée à 1.000 Tonnes mais le Périmètre n'a acheté que seulement 243 Tonnes au cours de la même année.

Le principal handicap ayant entravé les activités de production du riz au Périmètre de Bugarama réside en ce que ce service travaille côte à côte avec des Coopératives (CAVECUVI et OPABU) qui exercent des activités parallèles relatives à l'achat, à la transformation et à la commercialisation du riz produit dans le même périmètre alors qu'ils ne participent pas aux frais de production de paddy qu'engage ce service.

...../.....

II.1.1.3. PERIMETRE RIZICOLE DE BUGARAMA

II.1.1.3.1. PRESENTATION

a) HISTORIQUE

La culture du riz est pratiquée par la population de Bugarama depuis fort longtemps. Le riz était le plus souvent associé à d'autres cultures dans les parcelles familiales. Et c'est grâce à l'assistance des techniciens chinois de Formose à partir de 1967 que les véritables aménagements des champs rizicoles ont vu le jour dans la région de Bugarama où de nouvelles variétés furent également introduites. En 1972, on assiste au départ des experts chinois de TAIWAN cédant ainsi la place aux techniciens de la Chine Populaire qui ont procédé aux nouvelles extensions de la riziculture.

Vers 1976 le projet a été remis au Gouvernement rwandais avec la supervision totale des cadres rwandais. Jusqu'en 1980, date à laquelle fut lancé un nouveau projet d'irrigation avec l'aide technique et financière nord-coréenne, ce Périmètre comptait 412 ha aménagés.

Le Projet d'Irrigation de Bugarama rentre dans l'accord cadre sur la coopération économique, technique et culturelle entre la République Rwandaise et la République Populaire Démocratique de Corée, signé à Pyongyang en date du 17 Juin 1978 par Son Excellence le Général Major HABYARIMANA Juvénal, Président de la République Rwandaise et Président Fondateur du Mouvement Révolutionnaire National pour le Développement et Son Excellence le Camarade KIM IL SUNG, Président de la République Démocratique Populaire de Corée.

La partie coréenne devait réaliser tout d'abord un périmètre de 200 ha. Ensuite, elle procéderait à l'étude sur place dans le but d'élargissement graduel de la superficie jusqu'à 1000 ha du Projet d'Irrigation de Bugarama.

.../...

II.1.1.2.2. STATUT JURIDIQUE

Le Périmètre Rizicole de Butare est géré aujourd'hui comme une unité de production du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts.

Les problèmes liés à cette situation d'inexistence de statut juridique bien défini sont multiples. On peut citer essentiellement:

la lenteur administrative dans la prise de décisions concernant la gestion journalière des ressources financières, matérielles et humaines ; et

l'impossibilité d'accès aisé au crédit bancaire pour financer les campagnes d'achat de riz paddy aux riziculteurs, acheter des équipements et procéder aux investissements indispensables.

Afin de lever ces contraintes tout en garantissant <sup>au</sup> Périmètre Rizicole de Butare les facilités de sa modernisation, il est envisagé de doter ce Périmètre d'un statut juridique approprié.

La gestion de ce Périmètre qui était intégrée au sein de la Riziculture Rwandaise avec les inconvénients de la centralisation sera complètement autonome, ce qui favorisera l'épanouissement des initiatives dans un cadre décentralisé.

Par ailleurs, on doit reconnaître que l'Etat a bien rempli sa mission de promotion de la culture du riz dans la région de Butare puisque les riziculteurs participent pleinement au processus de production. Ainsi le rôle de l'Etat devra se limiter dans l'avenir à assurer la définition de la politique à suivre dans ce sous-secteur et à veiller à ce que les orientations données soient bien suivies par les opérateurs économiques concernés par la production, l'usinage et la commercialisation du riz dans cette région. Et c'est pour clarifier davantage les rôles des différents intervenants qu'on a pensé à plusieurs formes alternatives de statut juridique possibles.

Dans le processus de désengagement de l'Etat tel qu'envisagé, il ne serait pas souhaitable que l'après-projet soit transformé purement et simplement en une structure d'Etablissement Public. Une telle situation, même si elle serait le garant des services socio-économiques à rendre à la population, elle risquerait de paralyser l'épanouissement des initiatives individuelles qui devraient plutôt être encouragées à la base.

..../...

Bilan au 31.12.1986 ( suite 1)

COMPTES	ACTIF	!MONTANT BRUT!	!AMORTIS.	!MONTANT NET!	!TOTAUX PART.	! CPTES !	! PASSIT !	! MONTANT !	! TOTAUX !
	<u>! VALEURS D'EXPLOITATION !</u>				37 714 597				32475734
310	! Stock riz paddy	19328925		19328925		400	! Fournis- ! seurs ! collectifs	368387	
311	! Stock Pces de rechange	881814		881814		402	! Fournis- ! seurs	18174000	
312	! Stock pt.mat.& outillage	1678070		1678070			! engrais		
313	! Stock mat.de construct.	120437		120437		413	! Avances	22590500	
314	! Stock carb.& lubrif.	72176		72176			! Clients		
316	! Stock de fourn.bureau	1800		1800		425	! Rémun.dues	106968	
317	! Stock de fourn.Pr.plant.	4242494		4242494		430	! Etat,TPR	1112288	
318	! Stock fourn.emballages	915270		915270		460	! Caisse	123591	
319	! Stock fourn.diverses	20358		20358			! Sociale du ! Rwanda		
325	! Stock son de riz	6865		6865					
350	! Stock riz blanc	10446388		10446388					
		37714597		37714597					32475734
	<u>! VALEURS REALISABLES ET</u>				17383379				
	<u>! DISPONIBLES</u>								
400	! Crédit engrais	3351461		3351461					
402	! Avances aux fourn.paddy	1423939		1423939					
410	! Clients collectifs	8347832		8347832					
454	! Emballages consignés	17950		17950					
463	! Banque	4052345		4052345					
463	! CAISSE	189852		189852					
		17383379		17383379					

II.1.1.2. PERIMETRE RIZICOLE DE BUTARE

II.1.1.2.1. PRESENTATION

a) HISTORIQUE

Les premiers aménagements au Périmètre Rizicole de CYILI datent de juin 1967. Ils furent effectués par la première mission chinoise venue de Taïwan.

Les marais rizicoles en Préfecture de Butare sont situés dans les Communes de NTYAZO, RUSATIRA, MUGUSA et MUYAGA.

De 1967 à 1975, l'activité rizicole aura connu une intense activité de vulgarisation qui a permis d'aménager 199 ha de marais dont 73 ha aménagés avec la main-d'oeuvre payée et 126 ha aménagés directement par les riziculteurs eux-mêmes.

De 1975 à 1987, le Périmètre Rizicole de Cyili a connu de grandes extensions et on arrive aujourd'hui à 565 ha aménagés.

b) SITUATION ACTUELLE

Production de paddy

Depuis la remise du projet par la coopération chinoise au Gouvernement rwandais en 1975, il est impossible de connaître exactement la production des rizières car le fonds de roulement était immédiatement coupé et le planteur payé avec retard commençait l'auto-consommation et la vente au marché parallèle.

Par ailleurs, le personnel technique et administratif rwandais laissé par la coopération chinoise n'avait hérité d'aucune archive. Ainsi les premiers chiffres disponibles ne sont pas très fiables jusqu'en 1979.

Evolution des superficies emblavées et des productions achetées de paddy de 1975 à 1986.

Année	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986
Ha	247	71	201	215	411	505	488	669	654	690	820	820
Tonnes	530	162	478	442	600	593	1023	1105	929	741	1362	1351
T/HA	2,1	2,3	2,4	2,1	1,5	1,5	2,1	1,7	1,4	1,1	1,7	1,6

Usinage du paddy

Les infrastructures d'usinage sont rudimentaires et la petite décortiqueuse est très souvent en panne. Ainsi le paddy de Cyili est souvent transféré à Kigali, à Rwamagana et à Bugarama pour être usiné, ce qui élève fortement les coûts de production.

FONCTIONNEMENT DE LA SOPRORIZ.

La SOPRORIZ a commencé à fonctionner le 2 janvier 1987. Au sein de la société, toutes les fonctions sont canalisées, suivant leur nature, à travers les Départements et Services suivants :

- Service Administratif et Intendance ;
- Département Technique et de Production avec
  - Le Service Usine
  - Le Périmètre de Kabuye; et
  - Le Périmètre de Mukunguli.

Département Financier avec

- Le Service Gestion des stocks et Ventes;
- Le Service Comptabilité Générale et Trésorerie.

II.1.1.1.2. STATUT JURIDIQUE

Les deux Périimètres Rizicoles de Kabuye/et Mukunguli sont actuellement gérés par la SOPRORIZ (Société Mixte Rwando-Chinoise pour la Promotion du Riz) constituée entre l'Etat Rwandais et la Société Chinoise de la Coopération Economique et Technique Internationale de la Province de Hubei.  
Le siège de la SOPRORIZ est établi à Kabuye.

L'idée de création de la Société Mixte Rwando-Chinoise pour la Promotion du Riz a été concrétisée en date du 15 Mai 1983 lorsque a été signée la convention y relative à Beijing.

C'est en date du 21 Février 1985 qu'ont été adoptés et signés à Kigali le protocole portant amendement à la Convention du 15 Mai 1983 ainsi que les statuts de la SOPRORIZ.

Ces textes juridiques ont été adoptés par le Conseil National de Développement réuni en sa séance du 4 juillet 1985. Le 31 Juillet 1987 Son Excellence Monsieur le Président de la République Rwandaise a sanctionné et promulgué la loi n° 18/85 portant approbation et ratification de ces textes juridiques.

Du 19 Novembre au 29 Décembre 1986 s'est déroulée à Kabuye la première réunion ordinaire du Conseil d'Administration de la SOPRORIZ qui a rendu effectif le démarrage des activités de cette société pour le 2 Janvier 1987.

CAPITAL SOCIAL:

Le Capital social d'enregistrement de la société est fixé à Cent Quarante Millions de francs rwandais (140.000.000 FRW), chacune des deux parties contractantes (l'Etat Rwandais et la Société Chinoise de la Coopération Economique et Technique Internationale de la Province de Hubei participe au capital social à concurrence de 50%

La partie Chinoise est chargée de fournir les équipements mécaniques et le matériel dont la valeur globale sera considérée comme ses apports en nature.

La partie Rwandaise est chargée de fournir les immobilisations existantes dans les deux périmètres rizicoles de Kabuye et Mukunguli dont la valeur nette et l'avoir liquide en nature seront considérés comme ses apports.

Une commission mixte composée de représentants des deux parties procède actuellement à la vérification et à l'inscription de ces apports en nature.

.../....



PERIMETRE RIZICOLE DE MUKUNGULI

Bâtiments et aires de séchage

Désignation	Bâtiments	Aire de séchage	Total
Mukinga 1	-	438.080	438.080
Mukinga 2 2	954.781	803.107	1.757.888
Kalengo	874.821	260.291	1.135.112
Kakirenzi	2.223.204	973.390	3.196.594
Rwamashaka 1	10.190.419	39.353	10.229.772
Rwamashaka 2	-	330.826	330.826
Divers	49.794	-	49.794
<b>T O T A L</b>	<b>14.293.019</b>	<b>2.845.047</b>	<b>17.138.066</b>

Matériel

Désignation	Valeur d'acquisition	Amortissement	Valeur résiduelle (valeur d'expertise)
Matériel roulant	2.515.267	2.001.852	513.415
Pièce de rechange	93.600	-	93.600
Petit matériel bureau	57.200	224.570	32.630
Matériel bureau	630.735	134.229	496.506
Machinerie	1.796.393	447.765	1.328.628
Divers	116.135	1.875	14.260
	<b>5.109.330</b>	<b>2.640.291</b>	<b>2.469.039</b>

.../...

EVOLUTION DES SUPERFICIES (ha) ET PRODUCTION (kg  
riz paddy)

ANNEE	PERIMETRE RIZICOLE DE KABUYE		PERIMETRE RIZICOLE DE MUKUNGULI	
	Superficie (ha)	Production (kg)	Superficie (ha)	Production (kg)
1964	Essais	-	-	-
1965	Essais	-	-	-
1966	Début exploitation	-	-	-
1967	110	207.000	Essais	-
1968	...	...	...	...
1969	...	...	...	...
1970	...	...	...	...
1971	362	815.950	53	27.460
1972	251	592.000	110	127.000
1973	356	1.246.600	60	98.000
1974	384	745.000	122	110.000
1975	447	862.000	125	245.000
1976	416	749.000	119	332.000
1977	394	768.896	152	330.690
1978	432	1.048.000	145	267.000
1979	316	558.290	116	286.000
1980	545	1.790.934	190	475.000
1981	640	1.676.286	210,5	547.701
1982	656,5	1.656.100	198,8	505.384
1983	347,8	709.462	233,9	487.941
1984	573,3	787.063	231,6	274.929
1985	540	992.022	303	488.676

Les superficies ci-dessus ne représentent pas l'étendue totale  
aménagée mais celle cultivées en deux saisons culturales.

EFFECTIFS DU PERSONNEL A LA VEILLE DU LANCEMENT DE  
LA SOPRORIZ

PERIMETRE	S/STATUT	S/CONTRAT
KABUYE	8	59
MUKUNGULI	1	22

Dans les chapitres qui suivent, on a développé pour chaque unité de production, les éléments de son historique, les faits saillants de la situation actuelle, les formes alternatives de statut juridique envisagées ainsi que la formule de statut juridique qui semble la plus appropriée pour l'unité considérée.

Cette note constitue une base de réflexions pour tous ceux qui auront à examiner la particularité de l'une ou l'autre des unités ci-haut citées ou les orientations à donner à ce sous-secteur étudié ou à celui-là. On peut penser notamment au CIC en matière de Développement Rural et de Santé qui devra se saisir des propositions faites pour chaque unité de production dès que la finalisation des textes juridiques aura été chaque fois effectuée.

Comme jusqu'à maintenant ces unités n'ont pas encore acquis de statut juridique propre, il est prévu de leur doter dans l'immédiat d'un statut transitoire de Régie et à moyen terme, ces scieries-menuiseries seront exploitées sous la formule de statut juridique durable de Société Coopérative ou de Société Privée.

Par ailleurs, il est important de souligner que la création et la gestion de nouvelles scieries-menuiseries évolueront en suivant ce même processus.

En résumé, le tableau suivant donne les différentes formules de statut, juridique proposées pour l'ensemble des unités de production agricoles, forestières et de l'élevage dépendant directement du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts :

UNITE DE PRODUCTION	STATUT JURIDIQUE TRANSITOIRE	STATUT JURIDIQUE DURABLE
1. Périmètres Rizicoles de Kabuye et Mukunguli	-	Société Mixte (déjà fait) ✓
2. Périmètre Rizicole de Butare	Régie	Société Mixte ✓
3. Périmètre Rizicole de Bugarama	-	Société Mixte ✓
4. Périmètre Rizicole de Rwamagana	Contrat de gestion	Société Mixte ✓
5. Périmètre Rizicole du Mutara	-	Société Coopérative ✓
6. Sucrerie Rwandaise de Kabuye	Régie (déjà fait)	Société Mixte ✓
7. Ferme d'élevage de Cyeru	-	Société Coopérative ✓
8. Ranch de Gako	-	Régie ✓
9. Station d'élevage de Rusumo	-	Régie ✓
10. Centre d'appui technique du Projet G.B.K.	-	Société Coopérative ✓

.../...

L'huilerie de Nyabisindu devrait également être cédée au secteur privé qui se chargerait de trouver des crédits nécessaires pour son redressement. Toutefois, il est également envisagé une alternative de confier la gestion commune de la Laiterie de Nyabisindu, la Ferme de Gatsinsino, l'huilerie de Nyabisindu et la Ferme de Cyeru à une Société Mixte qui aurait l'avantage de combiner l'exploitation des fermes laitières avec celle d'une unité de production d'aliments pour bétail et d'une unité de traitement du lait.

Une étude de rentabilité a été commandée au BUNEP mais le financement qui sera assuré par la partie allemande n'est pas encore disponible.

Pour les laiteries de NYAGATARE et de GISHWATI qui évoluent encore au sein des projets, il s'impose dans l'immédiat de séparer complètement la gestion de ces unités de celle des projets, de donner une autonomie suffisante aux laiteries et de commencer les démarches nécessaires pour leur privatisation partielle.

Il en est de même avec tous les centres d'appui technique dont le rôle reste encore mal défini. Ces centres doivent devenir des unités autonomes au même titre que les ranches collectifs et les groupements existants autour de ces laiteries ou d'autres à créer (MUTARA, GISHWATI, C.Z.N.).

Le Centre National du Petit Elevage (C.N.P.E.) devenu trop complexe doit également être privatisé. Toutefois, on ne dispose pas encore de suffisamment de données comptables et techniques pour analyser à fond les possibilités de cette privatisation.

Les centres secondaires du C.N.P.E. doivent être complètement séparés de KABUYE et jouir d'une autonomie complète en vue de responsabiliser d'abord les gestionnaires. Dans la suite ils doivent développer beaucoup plus des activités de production que de vulgarisation, car cette dernière a déjà porté ses fruits.

Cependant, pour souvegarder le caractère social tout en maintenant le caractère commercial, il est proposé que ces unités soient vendues aux O.N.G. comme les Evéchés, les paroisses et autres.

.../...

agro-industriel intégré, capable d'apporter un service complet à la filière petit élevage.

Le Projet "D.P.E." prendra définitivement fin en décembre 1987. Ses acquis resteront coiffés par la structure nationale dénommée CENTRE NATIONAL DU PETIT ELEVAGE (C.N.P.E.). Le fonctionnement de ce centre ainsi que des trois centres secondaires créés à Butare, Cyangugu et Ruhengeri est assuré à la fois par le Budget Ordinaire pour ce qui est du paiement de quelques agents sous-attatut et sous-contrat; par le Budget de Développement en ce qui concerne l'investissement, par les fonds PNUD/FAO qui prendront fin cette année ainsi que par les fonds propres du C.N.P.E.

On citera également les pêcheries qui ont développé des activités commerciales intéressantes dont le suivi de la période de l'après-projet doit être garanti par une structure viable. Il s'agit du projet de Développement de la Pêche au Lac Kivu et de la Pêcherie du Lac Ihema.

Les activités du projet "Pisciculture Nationale" dont le financement actuel s'arrêtera avec la fin de cette année devront également faire l'objet d'un suivi rationnel dans l'avenir.

Parmi les unités de valorisation des productions animales, on citera les laiteries de Nyagatare et Gishwati qui ont été créées respectivement par les projet OVAPAM et GBK et qui viennent s'ajouter à la plus ancienne laiterie du pays, qui après avoir joui de l'assistance du projet Agro-Pastoral de Nyabisindu fonctionne aujourd'hui d'une façon tout à fait autonome mais toujours sans statut clair.

Enfin la Régie Apicole qui a été créée au cours des années 50 n'a toujours pas de statut juridique propre malgré qu'elle porte l'appellation de Régie. Etant donné que ce domaine connaît ces deux dernières années un essort considérable, il convient ici de trouver à cette unité une définition claire qui puisse lui permettre de jouer son rôle de promotion de la production apicole, rôle qu'elle n'a jamais pu jouer convenablement suite aux difficultés d'ordre financier et administratif.

.../...

Ils ont démarré le fonctionnement de cette usine en juin 1969. La superficie des plantations était alors de 50 ha. L'usine travaillait à pleine capacité et produisait 2,75 tonnes de sucre par jour. Elle avait donc un rendement technologique de 5,5%.

Le 16 décembre 1976, la République Populaire de Chine remet la Sucrierie Rwandaise au Gouvernement rwandais après avoir procédé à des extensions de plantations jusqu'à 594 ha et réaménagé l'usine qui a une capacité de production annuelle de 3.500 à 4.000 tonnes de sucre blanc.

Jusqu'en juillet 1987, la Sucrierie Rwandaise de Kabuye fonctionnait comme un service du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et des Forêts. Il était donc urgent de lui doter d'un statut propre.

Compte-tenu des investissements déjà réalisés et des effets socio-économiques attendus de cette unité, la forme la mieux indiquée pour son statut juridique est la Société Mixte.

Néanmoins, la création d'une société mixte exige des préalables importants (recherche de partenaires, étude de factibilité et de rentabilité de la société à créer, etc...) qui demandent énormément de temps.

Compte tenu du caractère urgent de doter la Sucrierie Rwandaise d'un statut juridique approprié, la forme de "Régie" est provisoirement retenue même si elle ne confère pas la personnalité juridique à l'entreprise. La Régie offre l'avantage d'être souple et garantit une autonomie financière et technique.

Les textes juridiques pour le statut transitoire de Régie ont fait l'objet d'étude au sein du CIC Ministériel en matière de Développement Rural et de Santé en sa séance du 11 mai 1987 et ils ont été adoptés par le Conseil du Gouvernement lors de sa réunion du 31 juillet 1987.

Pour ce qui est des unités de production du sous-secteur de l'élevage, on peut les regrouper en cinq catégories:

- Les fermes d'élevage bovin
- Les centres du petit élevage
- Les pêcheries

.../...

devra être coordonnée par l'ISAR.

- Utilisation plus accrue des intrants et autres facteurs de production (fertilisants, pesticides, amélioration des techniques culturales, crédit bancaire).
- Amélioration qualitative et quantitative de l'encadrement par la formation et le perfectionnement des techniciens et des riziculteurs.

2. Mesures concernant le commerce du riz.

- Programmer les apports extérieurs en tenant compte de la production nationale de manière à ce que ces apports viennent en complément par rapport aux besoins de consommation.
- Créer un stock de sécurité alimentaire dont la gérance serait confiée à l'OPROVIA.
- Instaurer un système d'achats groupés pour l'importation du riz et la commercialisation du riz local et demander aux donateurs traditionnels des aides alimentaires ( le PAM, ADRA SAWS,...) d'acheter le riz local pour leurs interventions.

3. Mesures d'ordre institutionnel

Il a été entrepris depuis déjà quelques années un processus de restructuration de la Riziculture Rwandaise de façon à doter chaque Périmètre Rizicole d'un statut juridique approprié.

Ainsi les Périmètres de Kabuye et Mukunguli font déjà partie de la SOPRORIZ ( Société Mixte Rwando-Chinoise pour la Promotion du riz) créée par la convention et le protocole respectivement du 15 mai 1983 et du 21 février 1985 et ratifiés par la loi n° 18/1985 du 31 juillet 1985.

Le Périmètre de Bugarama va être organisé sous forme de Société Mixte. Les premiers partenaires potentiels déjà identifiés sont l'Etat Rwandais, l'OCIR/CAFE, l'OPROVIA, la BRD, les Groupements Coopératifs de la région, les Communes Bugarama, Nyakabuye et Gishoma ainsi que Monsieur KAYIBANDA Déo. Des réunions de consultation ont déjà eu lieu et les discussions se poursuivent.

.... /...

Les mesures de restructuration envisagées concernent toutes les unités précitées et convergent vers des statuts juridiques semblables indépendamment du sous-secteur considéré mais plutôt en fonction des conditions de développement et de gestion prévalant pour chaque unité à restructurer.

En ce qui concerne les unités de production rizicole, il faut remarquer que la culture du riz au Rwanda est relativement récente.

Elle a été initiée par une mission de la Chine Nationaliste (Formose) en 1964 qui a été remplacée par une autre mission de la République Populaire de Chine (Pékin) en 1972. Cette dernière mission a quitté le Rwanda en 1975 après avoir créé les périmètres de Kabuye, Mukunguli, Cyili et Bugarama.

En 1978, une autre mission de la République Populaire de Chine est arrivée au Rwanda pour créer la première phase du Périmètre de Rwamagana. Celle-ci a été remplacée par une autre en 1981 qui s'occupe actuellement de l'aménagement de la deuxième phase de ce même périmètre. Le périmètre du Mutara est réalisé grâce aux subsides du Gouvernement rwandais ainsi qu'à l'assistance technique et financière du Canada depuis 1977.

L'extension du Périmètre de Bugarama se fait dans le cadre du Projet d'Irrigation de Bugarama financé par le budget de Développement du Gouvernement rwandais avec l'assistance technique et financière de la République Démocratique Populaire de Corée.

Les six périmètres rizicoles déjà aménagés couvrent une superficie totale d'environ 3.000 ha soit 0,25% des terres cultivées au Rwanda. Le rendement moyen est de l'ordre de 3 tonnes de riz paddy à l'hectare. La production escomptée en 1987 est de 11.000 tonnes de riz paddy équivalant à 7.000 tonnes de riz blanc contre 12.000 tonnes de riz blanc à consommer dans tout le pays pour la même année.

La culture du riz au Rwanda est pratiquée par des agriculteurs encadrés par les services gouvernementaux. Elle se pratique dans des bas fonds inondés moyennant des aménagements

../...

Leurs chiffres d'affaires augmentent régulièrement et elles offrent à la population bénéficiaire de plus en plus de services. Aussi pour la plupart d'entre elles leur contribution à la réalisation de l'objectif national d'autosuffisance alimentaire se concrétise d'avantage au fur et à mesure que leurs productions de substitution aux importations (sucre, riz, lait) augmentent dans le temps; ce qui cadre parfaitement avec les grandes orientations du IVème Plan National de Développement Economique et Socio-Culturel 1987-1991 qui est en cours de préparation.

Il faut remarquer par ailleurs que mises à part les difficultés de conjoncture, certaines de ces entreprises ont prouvé qu'elles peuvent s'autofinancer sur le plan du fonctionnement. Mais en ce qui concerne les investissements nouveaux ou la modernisation de leurs installations, on a dû faire souvent appel à des bailleurs de fonds et au budget national de développement. Cependant, ceci ne devrait pas constituer une contrainte majeure dans la mesure où toutes ces opérations pourraient être effectuées grâce à des crédits bancaires remboursables à moyen ou à long terme.

De ces unités de production à restructurer, quelques unes remontent à l'époque coloniale; d'autres plus nombreuses sont le fruit des efforts de développement du nouveau Rwanda indépendant. A travers le temps, l'Etat a procédé à des investissements de base pour certains projets tandis que pour d'autres les investissements sont en cours ou restent encore à faire. Actuellement, on constate que la plupart des projets initiés dans un cadre promotionnel sont devenus des services publics qui doivent être restructurés pour garantir leur rentabilité. Cette restructuration vise essentiellement l'objectif de doter les unités de production en question de statut juridique durable le plus approprié à chaque unité considérée. Plusieurs formules alternatives de statut juridique ont été envisagées;

- Etablissement public ;
- Régie;
- Société Mixte;
- Société Coopérative; et Société Privée.

.../...

18	II.S.3.1.1. History of the University
96	(a) History of the University
97	(b) Situation of the University
100	II.S.3.1.2. History of the University
104	II.S.3.1.3. History of the University
104	II.S.3.1.4. History of the University
106	II.S.3.1.5. History of the University
106	II.S.3.1.6. History of the University
106	II.S.3.1.7. History of the University
107	II.S.3.1.8. History of the University
107	II.S.3.1.9. History of the University
107	(a) History of the University
107	(b) Situation of the University
109	II.S.3.1.10. History of the University
112	II.S.3.1.11. History of the University
112	II.S.3.1.12. History of the University
112	(a) History of the University
112	(b) Situation of the University
112	II.S.3.1.13. History of the University
112	II.S.3.1.14. History of the University
112	II.S.3.1.15. History of the University
112	II.S.3.1.16. History of the University
112	II.S.3.1.17. History of the University
112	II.S.3.1.18. History of the University
112	II.S.3.1.19. History of the University
112	II.S.3.1.20. History of the University
112	II.S.3.1.21. History of the University
112	II.S.3.1.22. History of the University
112	II.S.3.1.23. History of the University
112	II.S.3.1.24. History of the University
112	II.S.3.1.25. History of the University
112	II.S.3.1.26. History of the University
112	II.S.3.1.27. History of the University
112	II.S.3.1.28. History of the University
112	II.S.3.1.29. History of the University
112	II.S.3.1.30. History of the University
112	II.S.3.1.31. History of the University
112	II.S.3.1.32. History of the University
112	II.S.3.1.33. History of the University
112	II.S.3.1.34. History of the University
112	II.S.3.1.35. History of the University
112	II.S.3.1.36. History of the University
112	II.S.3.1.37. History of the University
112	II.S.3.1.38. History of the University
112	II.S.3.1.39. History of the University
112	II.S.3.1.40. History of the University
112	II.S.3.1.41. History of the University
112	II.S.3.1.42. History of the University
112	II.S.3.1.43. History of the University
112	II.S.3.1.44. History of the University
112	II.S.3.1.45. History of the University
112	II.S.3.1.46. History of the University
112	II.S.3.1.47. History of the University
112	II.S.3.1.48. History of the University
112	II.S.3.1.49. History of the University
112	II.S.3.1.50. History of the University



REPUBLICAN ASSOCIATION  
MINISTERS OF AGRICULTURE  
DEPARTMENT OF AGRICULTURE  
B.P. 221

THE UNITED STATES OF AMERICA  
DEPARTMENT OF AGRICULTURE  
WASHINGTON, D.C.

1918



REPUBLIQUE RWANDAISE



AMBASSADE A BONN

07 AOÛT 1987

Entrée le .....

N indicateur 5596

A traiter par .....

Classement .....

5300 BONN 2, LE 6 juillet 1987  
 Beethovenallee 72  
 ☎ (0228) 355058/59

Monsieur le Ministre de  
 l'Enseignement Supérieur et de la  
 Recherche Scientifique  
 KIGALI

s/c Monsieur le Ministre  
 des Affaires Etrangères et de la  
 Coopération  
 KIGALI

**Dr. MUNYAMPETA M. Corneille**  
 Directeur Général des Affaires Politiques

Notre Réf. 240/16.11.02(c)1114  
 Votre Réf. JH/MH

*Ingent*  
*DGRST*  
*Pour suite approu-*  
*ver*  
*10/8/87*  
*15/8/87*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous transmettre la note  
 No. 323/ACIV/AUT/L.O. et ses annexes que m'a adressée  
 l'Ambassade de Côte d'Ivoire à Vienne relativement au  
 VIIIe Congrès Mondial des Femmes ingénieurs et scientifiques  
 qui se tiendra à Abidjan du 20 au 27 septembre 1987.

Je vous en souhaite bonne réception et  
 vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de  
 ma haute considération.

Juvénal RENZAHO  
 Ambassadeur

Cpi. Son Excellence  
 Monsieur le Président  
 de la République Rwandaise  
 KIGALI

DATE : 17/4/1987

*Mutabara*

Il s'agit d'une simple collecte de données de terrain sur les pratiques agricoles, notamment sur les techniques de culture, les engrais utilisés, les produits phytosanitaires, etc. Les données seront analysées et publiées dans le cadre de la coopération du patrimoine culturel rwandais.

L'initiative n'a pas d'adresse connue, c'est pourquoi il a été difficile de le contacter.

La BCCA a déjà reçu des requêtes semblables à celle-ci. Sans en permettre au bénéficiaire la tâche d'y répondre une autre. Malheureusement, les fonds n'ont pas été versés sur le compte "CP 24 0208" "Collecte de la tradition orale".

MESSAGE :

A :

DE :

de la BCCA  
 de la Commission  
 de la coopération  
 du patrimoine culturel  
 rwandais

FICHE DE TRANSMISSION

REPUBLIQUE RWANDAISE  
 MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR  
 ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

AM  
 a 29/5/87

AMBASSADE  
DE COTE D'IVOIRE  
VIENNE

Emis le 29. JUNI 1987  
No. d'ordre 1054  
Rubrique de classement 1114  
A l'attention de Julien

N° 323/ACIV/AUT/L.O.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire présente ses compliments à l'Ambassade du Rwanda et a l'honneur de porter à sa connaissance que, conformément à une décision du VIIe Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et Scientifiques (VIIe ICWES), la Côte d'Ivoire abritera la VIIIe session de ce Congrès à Abidjan, du 20 au 27 septembre 1987.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire serait reconnaissante à l'Ambassade du Rwanda de l'action qu'elle voudra bien mener pour assurer la participation rwandaise à cette session dont le thème est "Sciences, Technologie et Développement".

L'Ambassade du Rwanda voudra bien trouver ci-joint des bulletins d'inscription, le thème des conférences, le programme de travail et le programme social du Congrès.

Il est demandé aux personnes désireuses de participer à la VIIIe session de l'ICWES de bien vouloir adresser leur bulletin d'inscription au Cercle ivoirien des Femmes Ingénieurs-Scientifiques-Architectes-Techniciennes Supérieures (CIFISATS), organisatrice de cette rencontre, dont la Présidente est Mme Achy Brou Marthe, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Député-Maire de Grand-Bassam.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade du Rwanda les assurances de sa très haute considération.



Vienne, le 23 JUIN 1987

Aux Missions  
Diplomatiques Africaines  
accréditées à Vienne

PROGRAMME DU VIIIème CONGRÈS DES FEMMES  
INGÉNIEURS ET SCIENTIFIQUES

HEURES	JOURS	CON	ED RE MI CHI BIO	DEJ.	ARCH GENI GENI TRIEU TRAVA BLICS	DINER
8 H 30	LUNDI 21/09/87	SEANCE D'OUVERTURE	CONFERENCE	DEJEUNER	AGRICULTURE AGRONOMIE DESERTIFICA- TION POLLUTION NUTRITION	DINER BALLET NATIONAL
	DIMANCHE 20/09/87				ENREGISTRE- MENT	COCKTAIL DE BIENVENUE

**EXPEDIE**

Madame Marthe Achi Brou  
Présidente du Bureau Exécutif  
du CIFISATS  
06 B.P. 159 Abidjan 06  
COTE D'IVOIRE

OBJET : VIIIème Congrès Mondial  
des femmes ingénieurs  
et scientifiques.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous annoncer que  
j'ai déjà reçu par le biais de l'Ambassade de la République  
Rwandaise à Abidjan votre correspondance relative à l'organi-  
sation du VIIIème Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et  
Scientifiques qui se tiendra à Abidjan, du 20 au 27 septembre  
1987.

Je vous remercie vivement de votre  
initiative visant à nous faire part à temps de la tenue de ce  
Congrès et je profite de cette occasion pour vous informer que  
les documents ont été transmis pour compétence aux Présidents  
de l'Association Rwandaise pour les Sciences Exactes, Naturelles  
et Appliquées (ARSENA) et de l'Association des Techniciens et  
Ingénieurs Rwandais (ATIR).

Copie pour information :

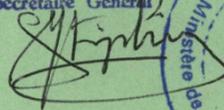
Monsieur l'Ambassadeur de  
la République Rwandaise  
à Abidjan  
COTE D'IVOIRE

S/C de Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères et de la  
Coopération  
KIGALI

NYANDWI Charles

Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique.

NTIGASHIRA Simon  
Secrétaire Général



L. F. F. b

AMBASSADE  
DE CÔTE D'IVOIRE  
VIENNE

Envoyé le 29. JUNI 1987  
No. d'entrée 1054  
Rubrique de classement 1114  
A noter par Tulip

N° 323/ACIV/AUT/L.O.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire présente ses compliments à l'Ambassade du Rwanda et a l'honneur de porter à sa connaissance que, conformément à une décision du VIIe Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et Scientifiques (VIIe ICWES), la Côte d'Ivoire abritera la VIIIe session de ce Congrès à Abidjan, du 20 au 27 septembre 1987.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire serait reconnaissante à l'Ambassade du Rwanda de l'action qu'elle voudra bien mener pour assurer la participation rwandaise à cette session dont le thème est "Sciences, Technologie et Développement".

L'Ambassade du Rwanda voudra bien trouver ci-joint des bulletins d'inscription, le thème des conférences, le programme de travail et le programme social du Congrès.

Il est demandé aux personnes désireuses de participer à la VIIIe session de l'ICWES de bien vouloir adresser leur bulletin d'inscription au Cercle ivoirien des Femmes Ingénieurs-Scientifiques-Architectes-Techniciennes Supérieures (CIFISATS), organisatrice de cette rencontre, dont la Présidente est Mme Achy Brou Marthe, Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale, Député-Maire de Grand-Bassam.

L'Ambassade de Côte d'Ivoire saisit cette occasion pour renouveler à l'Ambassade du Rwanda

les assurances de sa très haute considération.

Aux Missions  
Diplomatiques Africaines  
accréditées à Vienne



Vienna, le 23 JUIN 1987

THEME DES CONFERENCES

DU VIII<sup>ème</sup> CONGRES MONDIAL DES FEMMES INGENIEURS

ET SCIENTIFIQUES ( 8<sup>ème</sup> ICWES )

DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987

\*\*\*\*\*

1 - La femme dans l'univers de l'ingénierie et de la science, son environnement sociologique et son évolution professionnelle.

2 - La Formation Professionnelles des femmes, réalités et perspectives.

3 - La femme et l'énergie.

4 - Science : Facteur d'union et de paix entre les peuples.

PROJET DE JOURNAL DU YASSOUKRO

DES FEMMES INGENIEURS ET SCIENTIFIQUES

JOURS HEURES	DIMANCHE 20/09/87	LUNDI 21/09/87	MARDI 22/09/87	MERCREDI 23/09/87	JEUDI 24/09/87	VENREDI 25/09/87	SAMEDI 26/09/87	DIMANCHE 27/09/87
		SEANCE D'OUVERTURE	- USINE DE SAC DE TOILE DE JUTE - ZOO - ENSA	BINGERVILLE	YAMOOUSSOUKRO ET SES ENVIRONS			
9 H 00		DEJEUNER	DEJEUNER	DEJEUNER		DEJEUNER	DEJEUNER	
12 H 00	ENREGISTRE- MENT	- MUSEE - TOUR DE LA VILLE D'ABIDJAN	- PLATEFORME PETROLIERE A BASSAM	- USINE DE TEX- TILE HUILERIE SAVONNERIE		RAFFINERIE CENTRALE THERMIQUE S.I.R.	SEANCE DE CLOTURE	
15 H 00	COCKTAIL DE BIENVENUE							
17 H 00		- DINNER - BALLET NATIONAL	DINNER	- THEATRE - DANSES TRADI- TIONNELLES				
19 H 00						SOIREE CINEMA	GALA DE CLOTURE	
21 H 00								
								PTQUE-NIQUE A GRAND-BASSAM





8<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....  
Fonctions (Position) .....  
Société (Firm) .....  
Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....  
Nom de votre association (Name of association) .....  
Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite

Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person  
The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement  
To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CIFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°) CIFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date .....

Signature



8<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE :

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....  
Fonctions (Position) .....  
Société (Firm) .....  
Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....  
Nom de votre association (Name of association) .....  
Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite

Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person

The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement  
To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CEFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°)

CEFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date .....

Signature

8<sup>e</sup> ICWES

CEFISATS 06 BP 159 ABIDJAN 06

Tel: (225) 22-01-78

Telex: 23738 ENELCI



8<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....  
Fonctions (Position) .....  
Société (Firm) .....  
Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....  
Nom de votre association (Name of association) .....  
Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite

Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person  
The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement  
To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CEFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°)

CEFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date .....

Signature

8<sup>e</sup> ICWES  
CEFISATS 06 BP 159 ABIDJAN 06  
Tel: (225) 22-01-78 Telex: 23738 ENELCI



8<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....  
Fonctions (Position) .....  
Société (Firm) .....  
Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....  
Nom de votre association (Name of association) .....  
Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite

Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person

The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement  
To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CIFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°)

CIFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date .....

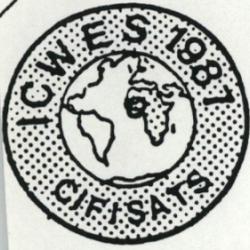
Signature

8<sup>e</sup> ICWES

CIFISATS 06 BP 159 ABIDJAN 06

Tel: (225) 22-01-70

Telex: 23730 ENELCI



8<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE :

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....  
Fonctions (Position) .....  
Société (Firm) .....  
Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....  
Nom de votre association (Name of association) .....  
Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite  
Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person  
The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement  
To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CIFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°) CIFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date ..... Signature



8<sup>e</sup> CONGRES MONDIAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....  
Fonctions (Position) .....  
Société (Firm) .....  
Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....  
Nom de votre association (Name of association) .....  
Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite

Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person  
The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement  
To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CIFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°)

CIFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date .....

Signature

8<sup>e</sup> ICWES  
CIFISATS 06 BP 159 ABIDJAN 06  
Tel: (225) 22-81-78 Telex: 23738 ENELCI

**EXPEDIE**

Madame Marthe Achi Brou  
Présidente du Bureau Exécutif  
du CIFISATS  
06 B.P. 159 Abidjan 06  
COTE D'IVOIRE

OBJET : VIIIème Congrès Mondial  
des femmes ingénieurs  
et scientifiques.

Madame la Présidente,

J'ai l'honneur de vous annoncer que  
j'ai déjà reçu par le biais de l'Ambassade de la République  
Rwandaise à Abidjan votre correspondance relative à l'organi-  
sation du VIIIème Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et  
Scientifiques qui se tiendra à Abidjan, du 20 au 27 septembre  
1987.

Je vous remercie vivement de votre  
initiative visant à nous faire part à temps de la tenue de ce  
Congrès et je profite de cette occasion pour vous informer que  
les documents ont été transmis pour compétence aux Présidents  
de l'Association Rwandaise pour les Sciences Exactes, Naturelles  
et Appliquées (ARSENA) et de l'Association des Techniciens et  
Ingénieurs Rwandais (ATIR).

Copie pour information :  
Monsieur l'Ambassadeur de  
la République Rwandaise  
à Abidjan  
COTE D'IVOIRE

S/C de Monsieur le Ministre des  
Affaires Etrangères et de la  
Coopération  
KIGALI

NYANDWI Charles  
Ministre de l'Enseignement Supérieur  
et de la Recherche Scientifique.

NTIGASHIRA Simon  
Secrétaire Général



Secrétariat <sup>Central</sup> (1985)

Les documents à transmettre  
et pour lesquels vos devoirs  
faire photocopies sont:

- Bulletin d'inscription
- Bulletin de réservation
- Lettre d'invitation portant  
sur

I. Pré-congrès

II. Programme du congrès

III. Coûts approximatifs  
et frais d'inscription

IV. Appels aux communications

8/8/1985

L. F. / 6

ABIDJAN, LE 8 juillet 1986



ABIDJAN - CI  
Tél. 41-38-31

✓ Monsieur le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique  
KIGALI

DGRST  
Faire le nécessaire  
30/7/86

Coop. sc.  
- transmettre la documentation au Président du Comité exécutif de l'ARSENA et au Président de l'ATIR pour compétences et suite appropriée  
- accuser réception et appuyer cette initiative.

Réf. AMB/ES  
No 181/16.11.19/a.18  
Objet:

Entrée le 29 JUIL. 1986  
N° de l'émetteur U.649  
A traiter par  
Classement

*B. F. K. Birind*

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir ci-après, pour dispositions appropriées, les informations sur le VIIIème Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et Scientifiques qui se tiendra à Abidjan, Côte d'Ivoire, du 20 au 27 septembre 1987.

Je vous en souhaite bonne réception et vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma très haute considération.

*5/8/86*

Callixte HATUNGIMANA  
*Callixte H*  
Ambassadeur

C.P.I. :  
- Monsieur le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération  
KIGALI

**CERCLE IVOIRIEN des FEMMES**

Ingénieurs - Scientifiques - Architectes - Techniciennes Supérieures

06 B.P. 159 Abidjan 06 Tél: 22-61-76

Télex: 22935 ENEL CI

Entrée le

7/07/86

N° d'enreg

227/180/86

Rubrique de clas.

A traiter par

AMBASSADEUR DE LA REPUBLIQUE RWANDAISE  
01 BP. 3905 ABIDJAN 01

COTE D'IVOIRE.

Votre Excellence,

Suite aux décisions prises à Washington en Juin 1984 lors du VIIème Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et Scientifiques (VIIème ICWES), nous avons l'honneur de vous informer que, la Côte d'Ivoire abritera en sa capitale économique Abidjan, le VIIIème Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et Scientifiques (VIIIème ICWES) dans la dernière semaine du mois de Septembre 1987 avec pour thème "Sciences, Technologie et Développement".

Ce seront plus de 500 femmes Ingénieurs et Scientifiques de haut niveau spécialistes de diverses disciplines scientifiques sans oublier l'architecture et l'urbanisme qui se rencontreront en Abidjan, donnant ainsi l'occasion à l'Afrique d'organiser pour la première fois ce grand sommet Scientifique, à la suite de l'Europe (FRANCE en 1978), l'ASIE (INDE en 1981) et l'Amérique (ETATS UNIS en 1984).

Ce Congrès sera organisé par le Cercle Ivoirien des Femmes Ingénieurs Scientifiques Architectes et Techniciennes Supérieures (C.F.I.S.A.T.S.) placé sous la tutelle de l'Association des Ingénieurs et Techniciens Africains de Côte d'Ivoire (A.I.T.A.C.I.) affiliée à la F.M.O.I. (WFEO WORLD FEDERATION OF ENGINEERS ORGANISATION).

.../...

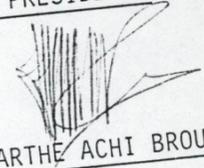
Nous serions donc très heureux de vous compter parmi nos invités à ce congrès.

La Côte d'Ivoire étant un pays en voie de développement et le C.I.F.I.S.A.T.S. ne disposant que de maigres moyens et enfin compte tenu de l'importance de ce congrès pour la promotion de la femme dans le domaine scientifique et technique, nous vous serions gré de l'assistance matérielle morale et financière que vous voudrez bien nous apporter pour l'organisation de ce congrès mondial.

Par ailleurs, nous vous serions obligés de transmettre l'information aux associations d'ingénieurs de votre pays afin qu'ils puissent participer aussi massivement que possible, à ce grand sommet scientifique et technique.

Vous souhaitant bonne réception, et vous remerciant d'avance de l'intérêt que vous portez à la promotion de la femme dans le domaine de la science et de la technique, Veuillez agréer, Monsieur l'Ambassadeur l'expression de nos salutations distinguées.

LE BUREAU EXECUTIF DU CIFISATS  
LA PRESIDENTE



MARTHE ACHI BROU

ABIDJAN, LE

Messieurs,

Le VIIIème Congrès Mondial des Femmes Ingénieurs et Scientifiques se tiendra en Côte d'Ivoire en 1987.

Ce congrès sera organisé du 20 au 27 Septembre 1987 à Abidjan sa capitale économique par le Cercle Ivoirien des Femmes Ingénieurs Scientifiques, Architectes et Techniciennes Supérieures (C.I.F.I.S.A.T.S.) section de l'A.I.T.A.C.I. affiliée à la F.M.O.I. (WFEO WORLD FEDERATION OF Engineers ORGANISATION).

Le thème du Congrès retenu est : "Sciences, Technologie et Développement". Ce Congrès dont la durée est d'une semaine, tiendra ses assises au Palais des Congrès de l'Hôtel Ivoire.

L'Hôtel Ivoire qui appartient à la chaîne des Hôtels Inter-continental est considéré comme l'hôtel le plus luxueux, le plus fréquenté et le plus complet d'Afrique. L'ambiance est un irrésistible mélange d'un service de classe internationale avec le charme enchanteur et amical de la Côte d'Ivoire.

#### I-PRE-CONGRES

Ce Congrès Mondial se tenant pour la première fois en Afrique, et en Côte d'Ivoire, il sera précédé de visites et d'excursions touristiques, organisée par l'Agence CATH Voyage. Le cercle se mettra également en contact avec les tours opérateurs pour vous fournir des tarifs préférentiels, avec des vols directs sur Abidjan.

.../...



III-COUTS APPROXIMATIFS ET FRAIS D'INSCRIPTION

Les frais de participation au Congrès sont de 100 000 F CFA.  
Ces frais incluent le cocktail de bienvenue, les repas de midi, le gala et le livre des communications.

Frais d'hébergement : Les hôtels les plus proches du lieu du

Congrès sont :

- HOTEL IVOIRE
- HOTEL DU GOLF
- HOTEL HILTON
- HOTEL NOVOTEL

- Chambre simple de 12 000 à 26 000 F
- Chambre double de 18 000 à 25 000 F
- Petit déjeuner buffet 1 200 FCFA
- Dejeuner ou dîner buffet 3 000 FCFA

L'estimation de ces frais d'hébergement s'élève à 300 000 F détaillée

comme suit :

- Hôtel 9 x 12 000 F = 108 000 F
- Repas (10 x 3 000 F + 10 x 3 000 F + 10 x 1 200 F)2 = 144 000 F
- + participation 100 000 F = 352 000 F

Soit environ une dépense totale de 400 000 F maximum.

.../...

50 300  
600  
1300

#### IV - APPELS AUX COMMUNICATIONS

Les travaux du Congrès se dérouleront du 21 au 26 Septembre 1987. Quatre sessions techniques seront organisées simultanément tous les jours de 9 h à 12 h (GMT) dans des salles équipées pour la traduction simultanée.

Pour chaque session 2 ou 3 communications seront présentées, suivies d'un débat. Chaque intervention devra durer trente minutes. Tous les jours précédant les travaux en session, se tiendra une séance plénière d'une heure animée par un grand Conférencier International.

Les communications devront porter sans limitation aucune sur les sujets suivants :

##### Domaines à couvrir par les communications

Note : Les communications principales doivent couvrir l'ingénierie proprement dit dans ses aspects de formation, expérience professionnelle et travaux scientifiques.

Les autres communications devront mettre en évidence le rôle prépondérant de l'ingénierie dans les domaines aussi divers que la médecine, l'armée, etc...

##### Différents domaines d'intérêt à explorer

- a) Recherche fondamentale et appliquée.
- b) L'électronique et ses applications informatiques (hard,soft), télécommunication, etc...
- c) Agriculture et agronomie, pollution, désertification.
- d) Domaine énergétique : énergie hydraulique, solaire, nucléaire, thermique classique, biomass.
- e) Mines, géologie, pétrole.
- f) Mathématiques appliquées.
- g) Génie industriel.
- h) Génie civil bâtiment, TP, hydraulique.
- i) Aéronautique, aviation civile.
- j) Architecture.

.../...

- k) Chimie.
- l) Mécanique, électronique, électricité.
- m) Médecine.
- n) Armée.
- o) La femme dans l'univers de l'ingénierie et les sciences, sa formation, son environnement sociologique et professionnel.

Les communications retenues par le Comité de lecture seront publiées et les auteurs seront candidates à la présentation orale de leurs communications.

Toutes les communications seront les bienvenues et devront parvenir au Cercle au plus tard le **1er Décembre 1986**. Elles seront accompagnées de :

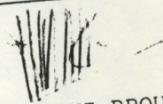
- Une biographie de 50 mots ou moins en Français et Anglais,
- Un résumé de la communication en 150 mots en Anglais et Français,
- une demande d'appareil de projection si nécessaire.

Les auteurs retenues seront informés au plus tard le **1er Fevrier 1987**.

Les communications finales d'une longueur de 2 000 à 3 000 mots dactylographiés en Anglais ou en Français devront être reçues au plus tard le 1er mai 1987.

Restant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et espérant une participation nombreuse de votre pays ou de votre associé, nous vous prions d'agrèer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

LE BUREAU EXECUTIF DU CIFISATS  
LA PRESIDENTE.

  
MARTHE ACHI BROU



**8<sup>e</sup> CONGRES INTERNATIONAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE**

**BULLETIN DE RESERVATION**

**ACCOMMODATION FORM**

A retourner avant le 1er Août 1987 à  
To be returned before August 1st 1987 to

- 8<sup>ème</sup> ICWES C/FISATS 06 BP 159 Abidjan 06 Côte d'Ivoire -

Nom ..... Prénom .....  
(Name) (frist name)

Pays .....  
(Country)

● Veuillez me réserver .....  
(Please réserve)

Chambre (s) 1 lit  1 Personne   
Room (s) 1 Single  1 Personne   
Chambre (s) 2 lits  2 personnes   
Room (s) double  2 personnes

Hôtels

Hôtel Ivoire	* * * * *	30 500 - 35 000 F CFA (1)	<input type="checkbox"/>
		34 000 - 38 000 F CFA (2)	<input type="checkbox"/>
Hôtel du Golf	* * * *	21 500 - 24 000 F CFA (1)	<input type="checkbox"/>
		26 000 - 29 000 F CFA (2)	<input type="checkbox"/>
Hôtel Hilton	* * * * *	31 000 - 36 000 F CFA (1)	<input type="checkbox"/>
		36 000 - 41 000 F CFA (2)	<input type="checkbox"/>
Hôtel Novotel	* * * *	22 400 - 24 600 F CFA (1)	<input type="checkbox"/>
		28 000 - 25 000 F CFA (2)	<input type="checkbox"/>
Hôtel Tiama	* * * *	18 000 - F CFA (1)	<input type="checkbox"/>
		20 000 F CFA (2)	<input type="checkbox"/>
Hôtel IBIS	* *	16 600 - 17 300 F CFA (1)	<input type="checkbox"/>
		18 600 - 19 300 F CFA (2)	<input type="checkbox"/>

Date d'arrivée ..... Date de départ .....  
Date of arrival ..... date of departure .....

N° de vol ..... Heure d'arrivée .....  
Flight N° ..... Time of arrival .....

• Frais de réservation : 30 000 F CFA (600 FF) par virement bancaire ou mandat  
• (Booking fees must be sent along with your accommodation for by international money  
order or bank transfer)

• Prière nous donner vos instructions aussi rapidement que possible  
• (Thank you so much in advance for letting know your wishes as soon as possible)

N° de compte bancaire  
(Bank account number)

BICICI N° 9553770300 - 04 01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date ..... Signature : .....

**8<sup>e</sup> ICWES**

C/FISATS 06 BP 159 ABIDJAN 06

Tel : (225) 22-61-76

Telex : 23738 ENELCI



8<sup>e</sup> CONGRES INTERNATIONAL  
DES FEMMES INGENIEURS & SCIENTIFIQUES  
DU 20 AU 27 SEPTEMBRE 1987  
ABIDJAN-CÔTE D'IVOIRE

BULLETIN D'INSCRIPTION

REGISTRATION FORM

Nom (Name) ..... Prénom (first name) .....

Fonctions (Position) .....

Société (Firm) .....

● Adresse Professionnelle (Business Address) .....  
Téléphone ..... Télex .....

Nom de votre association (Name of association) .....

Autre (Other) .....

Je fais inscrire (I enclose registration (s) for)  Personnes accompagnantes (Visitors)

Les droits d'inscription sont de 100 000 F CFA (2000 F.F) par personne inscrite

Les frais d'envoi par avion des rapports sont de 10 000 F CFA (200 F F)

● The registrations fees are 100 000 F CFA (2000 F F) for one person

The cost of air mailing papers if requested are 10 000 F CFA (200 F F)

Versement à faire en F CFA, Francs français ou dollars seulement

To be sent in F CFA, French francs or dollars

- Par mandat à (By international money order to) CIFISATS 06 BP 159 Abidjan 06

- Par virement bancaire (Frais à votre charge) (By Bank transfer (all charges to your account))

- Sur le compte (Account N°)

CIFISATS BICICI COMPTE N° 9553770300-04  
01 BP 595 Abidjan 01 Côte d'Ivoire

Date .....

Signature

8<sup>e</sup> ICWES  
CIFISATS 06 BP 159 ABIDJAN 06  
Tel: (225) 22-61-76 Telex: 23738 ENELCI